

Note d'information relative à l'offre de "parts de coopérateur" par Courant d'AIR SCES agréée.

Le présent document a été établi par Joachim Langer, administrateur délégué de Courant d'Air – SCES agréée.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers.

Cette note d'information est correcte à la date du 17/02/2025.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

L'émetteur déclare les risques suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	- L'investissement supplémentaire dans SeaCoop comporte des risques opérationnels similaires à tout investissement dans d'autres sociétés exploitantes de parcs éoliens (dans des SPVs) à savoir le risque de production intermittente, le risque liés aux pannes et à la maintenance, le risque réglementaire et le risque lié au démantèlement. Ces risques sont maîtrisés grâce à des actions spécifiques régulières effectuées par SeaCoop à savoir des analyses de rentabilité, de production d'électricité, une veille réglementaire et un suivi régulier de la maintenance régulière. - Retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires. - Insuffisance des fonds récoltés entraînant une annulation du projet en cours. - Aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent ou de soleil) durant de nombreux mois. - Non obtention des permis des projets dans lesquels Courant d'Air a participé aux coûts de développement. - Changement législatif au niveau des octrois de certificats verts.
---	---

Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Nous percevons environ 72.153 euros de subside ce qui représente environ 2,5 % du chiffre d'affaires consolidé. Si nous perdions ces subventions seul le chiffre d'affaires s'en verrait affecté.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Risque de dépendance vis-à-vis de personnes à responsabilité clés. La situation où des personnes exerçant des fonctions clés au sein de la coopérative viendraient à quitter la coopérative, sans qu'on ne puisse prévoir leur remplacement immédiat, pourrait avoir un impact négatif à court et moyen terme sur son développement et sur ses résultats. Cependant nous avons une équipe qui a été renforcée en 2022, 2023 et 2024 et le recours occasionnel à des experts métiers , ce qui diminue considérablement ce risque.

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège d'exploitation et pays d'origine	Unter den Linden 5/E/1, B- 4750 Elsenborn, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative agréée entreprise sociale. (SCES). Agrément du Conseil National de la Coopération et de L'Entrepreneuriat social.
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 822.180.314
1.4 Site internet	http://www.courantdair.be
2. Activités de l'émetteur	La société a pour objet les activités suivantes seule ou en partenariat avec des tiers, le cas échéant, dans le cadre de marchés public et privé : - la production et le stockage d'énergies renouvelables. L'énergie renouvelable utilisée pour le stockage d'énergie peut être issue du réseau ou qu'elle a elle-même produite, - le traitement des eaux, des déchets solides, organiques ou non, - toute activité liée à l'utilisation rationnelle des énergies, - la fourniture de services liés à l'efficacité énergétique ou autres services énergétiques, - la vente de produits liés au développement durable, - la vente de l'électricité renouvelable qu'elle a produite, non autoconsommée et non partagée et le cas échéant par un contrat d'achat d'électricité renouvelable ou par un échange de pair-à-pair, - la fourniture de services de mobilités alternatives, comme des services de mobilité électrique partagée, la gestion de bornes de rechargement, - le soutien d'initiatives en liens avec la transition et/ou le développement durable.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Il n'y a pas de personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Il n'existe pas d'opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	La société est gérée par un conseil d'administration composé de : Mario HEUKEMES, président du Conseil d'Administration Joachim LANGER, administrateur délégué, Michèle DETHIER, administrateur,

	Bernard PORTOIS, administrateur, Catharina KELLER, administratrice, Marc LEGRAS, administrateur, Mario FICKERS, administrateur
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Il n'existe pas de comité de direction
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Joachim LANGER
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Le conseil d'administration exerce son mandat bénévolement, aucune pension, retraite ou autre avantage n'est provisionné. La coopérative dispose toutefois d'une équipe de salarié (5,2 ETP)
7. Concernant les personnes visées au point 5, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes visées au 4° n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur
9. Identité du commissaire aux comptes.	Alain Kohnen, Axylium audit srl, Eupen.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes annuels et le rapport du réviseur sont repris à l'annexe 1. Les présents comptes annuels de l'année 2023 ont été audités par un commissaire selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les comptes annuels de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les comptes annuels de l'exercice précédent ont toutefois fait l'objet d'un examen limité, conformément à la Norme internationale de missions d'examen (ISRE) 2400, Missions d'examen d'états financiers historiques.
2. Fonds de roulement net.	-1.966.008 € au 31/12/2024 L'émetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les 12 prochains mois. Le montant négatif est à nuancer et ce compte tenu également des niveaux de trésorerie présents au sein des sociétés dans lesquelles Courant d'Air détient une participation mais aussi compte tenu du fait que la coopérative supporte le développement de projets sur base de sa trésorerie court terme.
3.1 Capitaux propres.	8.101.502 € au 31/12/2024 (avant distribution)
3.2 Endettement.	3.118.808 € au 31/12/2024

3.3 Date prévue du break-even.	Déjà atteinte.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale	31/12/2011
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1. Montant maximal de l'offre	1.540.000 EUR
2. Montant minimal de l'offre.	Aucun
3. Montant minimal de souscription par investisseur.	1 action (part) à € 250
4. Montant maximal de souscription par investisseur.	6 actions (parts) à 250 € par investisseur pour cet appel. Cependant, le nombre maximum d'actions est de 50 actions par coopérateur.
5. Frais à charge de l'investisseur	Aucun frais n'est à charge des investisseurs.
6. Date d'ouverture de l'offre	L'offre est ouverte en date du 17/02/2025.
7. Date de clôture de l'offre.	L'offre est ouverte jusqu'au 30/04/2025 inclus. Elle peut être clôturée prématurément si le capital souhaité est atteint (point 1 ci-dessus).
8. Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions.
9. Droit de vote attaché aux actions (parts).	L'article 21 des statuts précise que : Tous les coopérateurs ont une voix égale en toutes matières aux Assemblées générales, quel que soit le nombre des actions dont ils disposent, et quelle que soit la catégorie d'actions concernées (principe de « une personne = une voix »). Le droit afférent aux parts sociales dont les versements exigibles ne sont pas effectués est suspendu. L'article 20 des statuts précise que : Sauf cas d'urgence dûment justifiée dans le procès-verbal d'Assemblée générale, aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour. L'Assemblée ne pourra valablement délibérer sur une modification de statuts ou la dissolution de la société que si les coopérateurs présents ou représentés représentent la moitié au moins du patrimoine de la société. Ce quorum est également exigé au sein de la classe A. Si cette condition n'est pas respectée, une deuxième convocation est nécessaire et la nouvelle assemblée délibère et statue quel que soit le nombre de actions représentées par les coopérateurs présents ou représentés. Sauf les exceptions prévues par les présents statuts et la loi, les décisions de l'Assemblée

	générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées. Chaque décision de l'assemblée générale nécessite la double majorité suivante : - La majorité requise par la loi ou par les présents statuts issus de l'ensemble des coopérateurs de la société présents ou représentés lors de l'assemblée générale ; - La même majorité au sein des coopérateurs « de proximité » présents ou représentés, c'est-à-dire les coopérateurs qui, selon ce que le registre des coopérateurs mentionne, sont domiciliés ou ont leur siège social en Région Wallonne. La délibération portant sur la modification des statuts n'est admise que si elle réunit les trois quarts des voix présentes ou représentées. La délibération portant sur la modification de l'objet, de la finalité sociale ainsi que la dissolution anticipée de la société n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes des voix présentes ou représentées ainsi que quatre/cinquièmes des voix présentes ou représentées au sein de la classe A.
10. Modalité de composition du Conseil d'administration.	L'article 13 des statuts précise que : La Société est administrée par l'organe d'administration composé de minimum trois membres et maximum neuf membres, coopérateurs ou non, nommés par l'Assemblée générale, pour une durée de six années. La durée d'un mandat d'administrateur est de maximum 6 ans. Pour autant que les candidatures le permettent, l'organe d'administration est composé de maximum deux tiers de personnes du même sexe. La société, souhaitant une représentation équilibrée, mettra tout en œuvre pour atteindre la parité de genre. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables à tout moment et avec motif. En aucun cas, une indemnité de départ ne peut être allouée à un administrateur sortant. En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement en respectant les règles de représentation décrites ci-avant. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, confirme ou non le mandat de l'administrateur coopté. L'administrateur désigné et confirmé dans les conditions ci-dessus termine le mandat de son prédécesseur, sauf si l'Assemblée générale en décide autrement.
11. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	- Investissement dans le projet éolien Aspiravi Offshore en mer du Nord au travers de la société coopérative SeaCoop. Le montant des fonds à apporter à Seacoop est de 740.000 €. Ce montant correspond à 6,59% des fonds que SeaCoop doit apporter pour acquérir 10 % des actions d'Aspiravi Offshore (société qui détient 70 % de la société Northwind NV), pour un prix total de 21.500.000 EUR, et Northwind NV est propriétaire d'un parc éolien dans la zone Est de la mer du Nord belge (opérationnel depuis 2014). SeaCoop est une société créée par 34 coopératives d'énergie belges (« RESCoops »), dans le cadre de la directive européenne de 2019 sur les communautés énergétiques, le partage d'énergie et la participation directe citoyenne. L'objectif est de permettre aux citoyens de participer directement à la capacité de production éolienne offshore en mer du Nord, dans la zone Princesse Elisabeth. - Investissement de l'ordre de 350.000 € dans des projets photovoltaïques. Les installations seront réalisées sur des toitures de tiers. Les projets prévoient la valorisation de l'électricité produite au profit de la coopérative. - La reprise via le remboursement d'un prêt subordonné contracté par une filiale de Courant d'Air à hauteur de 450.000 €.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Le capital de la coopérative croît continuellement depuis 2010. Sans le présent appel public à épargne, l'augmentation de capital était insuffisante pour le financement des projets repris en rubrique 1 qui nécessitent une levée de capital supplémentaire de 1.540.000 €.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Néant
4. Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.courantdair.be .	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Action (Parts) de la coopérative Courant d'Air SCES
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Action (Part) de coopérateur de catégorie B et C. Il existe également des actions (parts) sociales de catégorie A (ci-après dénommées « parts A ») pour les « garants ». Mais ce type de part ne fait pas partie du présent appel.

2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	€ 250,-
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2023	€ 313,46
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui : Le remboursement éventuel d'actions (parts) à l'associé se fait à la valeur comptable si elle est inférieure à € 250,-, sinon, à € 250,-
3. Date d'échéance et/ou modalités de remboursement.	Un coopérateur peut démissionner de la société ou demander un retrait partiel de ses actions uniquement durant les quatre premiers mois de l'exercice social. Les coopérateurs sont autorisés à démissionner partiellement, sans toutefois pouvoir fractionner une ou plusieurs actions. De même, le coopérateur qui ne répond plus aux exigences statutaires pour devenir coopérateur est à ce moment réputé démissionnaire de plein droit. La démission sort ses effets le dernier jour du sixième mois de l'exercice. Le montant auquel l'actionnaire a droit à la démission est soumis aux règles de la distribution conformément à l'article 6 :120 du Code des Sociétés et des Associations et est suspendu si l'application de ces dispositions n'autorise pas la distribution, sans qu'un intérêt soit dû sur ce montant. La demande doit être adressée au Conseil d'administration. La décision de l'organe d'administration est communiquée par courriel ou courrier postal au coopérateur. A défaut de décision dans un délai de deux mois à dater du jour d'envoi de sa demande de démission ou de retrait par le coopérateur, la demande de démission ou de retrait de part(s) doit être considérée comme acceptée. Si l'organe d'administration refuse de constater la démission, elle est reçue au Greffe du Tribunal de l'Entreprise. Pour le remboursement l'organe d'administration analyse l'état des liquidités pour les douze mois à venir après le dernier jour du sixième mois de l'exercice et si l'état des liquidités le permet, le paiement peut avoir lieu durant l'exercice en cours. Si le paiement ne satisfait pas aux tests de liquidité précité, le droit au paiement est de plein droit post posé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant. (Article 9 des statuts).
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. La part de coopérateur a le même (dernier) rang qu'une action de société.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Les actions de classe B et C ne sont cessibles entre vifs ou transmissibles pour cause de mort, à des coopérateurs ou à des tiers, quel que soit leur lien de parenté, que moyennant la constatation du respect des conditions d'admission par l'organe d'administration. L'organe d'administration peut refuser la demande moyennant motivation. Le refus d'agrément est sans recours. Néanmoins, l'actionnaire voulant céder tout ou partie de ses

	actions, ou les successibles de l'actionnaire décédé, peuvent demander que leurs actions soient reprises par la société conformément à la procédure de démission à charge du patrimoine social, prévue aux statuts. (Article 7 des statuts)
6. Taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Non applicable
7. Politique de dividende	Le dividende est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs (AGO) et est limité à 6%. A titre d'information, le dividende des 5 dernières années : 2019 : 4,0% 2020 : 4,5% 2021 : 5,0% 2022 : 6,0% 2023 : 4,0% A titre d'information et sans garantie, la prévision sur le dividende des 3 prochaines années : 2024 : 3,0% 2025 : 3,0% 2026 : 3,5% Même si les prévisions ne le montrent pas actuellement, un dividende de 0 % ne peut être exclu dans une situation très défavorable.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Le dividende est généralement distribué avant le 01 juillet de l'année de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un Prélèvement mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois déduire le prélèvement mobilier retenu sur les dividendes pour un montant maximum de 833 euros de dividendes (exercice 2025, revenus 2024) par le biais de leur déclaration d'impôt. Ceux-ci peuvent donc récupérer maximum 249,9€ de prélèvement mobilier retenu (833€ de dividende x 30%)
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Courant d'Air SCES , Unter den Linden 5/E1, 4750 Elsenborn <i>ou</i> info@courantdair.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
Droit applicable	La présente offre d'instruments de placement est régie par le droit belge.

**JAHRESABSCHLUSS UND/ODER ÜBRIGE AUFGRUND
DES GESETZBUCHES FÜR GESELLSCHAFTEN UND
VEREINIGUNGEN ZU HINTERLEGENDE DOKUMENTE**

IDENTIFIKATIONSANGABEN (am Datum der Hinterlegung)

Name : **COURANT D'AIR**
Rechtsform : Genossenschaft mit beschränkter Haftung mit sozialer Zielsetzung
Adresse : Unter den Linden Nr : 5 Briefkasten : E/1
Postleitzahl : 4750 Gemeinde : Elsenborn
Land : Belgien
Register der Juristischen Personen (RJP) - Unternehmensgericht zu Eupen
Internetadresse : www.courantdair.be
E-mail adresse :

Unternehmensnummer **0822.180.314**

Datum der Hinterlegung der Errichtungsurkunde oder der letzten Urkunde, die das
Veröffentlichungsdatum der Errichtungs- bzw. Änderungsurkunde der Satzungen anführt **04-03-2024**

Diese Hinterlegung betrifft :

- ☒ der JAHRESABSCHLUSS in **EURO** genehmigt durch die Generalversammlung vom **26-04-2024**
☒ die ANDEREN DOCUMENTE

hinsichtlich

das Geschäftsjahr vom **01-01-2023** zum **31-12-2023**
vorhergehendes Geschäftsjahr des Jahresabschlusses vom **01-01-2022** zum **31-12-2022**

Die Beträge des vorhergehenden Geschäftsjahres sind mit den für das Vorjahr veröffentlichten Beträgen identisch.

Sektionsnummern des standardisierten Modells, die wegen Gegenstandslosigkeit nicht hinterlegt wurden :

Verk-E 6.2, Verk-E 6.7, Verk-E 6.9, Verk-E 8, Verk-E 9, Verk-E 10, Verk-E 11, Verk-E 13, Verk-E 14, Verk-E 15, Verk-E 16,
Verk-E 17

LISTE DER VERWALTUNGSRATSMITGLIEDER, GESCHÄFTSFÜHRER UND KOMMISSARE UND ERKLÄRUNG IN BEZUG AUF EINEN PRÜFUNGS- ODER ZUSÄTZLICHEN BERICHTIGUNGSAUFTRAG

LISTE DER VERWALTUNGSRATSMITGLIEDER, GESCHÄFTSFÜHRER UND KOMMISSARE

VOLLSTÄNDIGE LISTE mit Namen, Vornamen, Beruf, Wohnsitz (Anschrift, Nummer, Postleitzahl und Gemeinde) und Funktion in der Gesellschaft

LANGER Achim

Verwalter
Gartenstraße 24
4750 Elsenborn
BELGIEN
Anfang vom mandat : 2009-12-23

Ende vom mandat :

Bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied

PORTOIS Bernard

Champagne 7 /
4950 Weismes
BELGIEN
Anfang vom mandat : 2015-04-24

Ende vom mandat :

Verwaltungsratsmitglied

KELLER Cahtarina

Zum Burren 18
4780 Sankt-Vith
BELGIEN
Anfang vom mandat : 2024-01-23

Ende vom mandat :

Verwaltungsratsmitglied

LEGRAS Marc

Rue Alexandre Beaupain 7 D
4845 Sart-lez-Spa
BELGIEN
Anfang vom mandat : 2023-04-28

Ende vom mandat : 2024-01-23

Verwaltungsratsmitglied

FICKERS Mario

Honsfeld 523
4760 Büllingen
BELGIEN
Anfang vom mandat : 2024-01-23

Ende vom mandat :

Verwaltungsratsmitglied

HEUKEMES Mario

Verwalter
Wirtzfelder Straße 48
4750 Elsenborn
BELGIEN
Anfang vom mandat : 2009-12-23

Ende vom mandat :

Vorsitzender des Verwaltungsrats

Patrimoine Nature VoG

0431988708
Chemin-Rue 34 /
4960 Malmedy
BELGIEN
Anfang vom mandat :

Ende vom mandat : 2024-01-23

Verwaltungsratsmitglied

Direkt oder indirekt vertreten durch :

DETHIER Michele
Rue du Lac 3 /
4950 Weismes
BELGIEN

ERKLÄRUNG IN BEZUG AUF EINEN PRÜFUNGS- ODER ZUSÄTZLICHEN BERICHTIGUNGSAUFGTRAG

Das Verwaltungsorgan erklärt, gemäß Artikel 5 des Gesetzes vom 17 März 2019 über die Berufe des Wirtschaftsprüfers und des Steuerberaters, keine laut Gesetz nicht dazu berechnigte Person mit einer Prüfung oder Berichtigung beauftragt zu haben.

Der Jahresabschluss wurde nicht von einem zertifizierten Wirtschaftsprüfer oder einem Betriebsrevisor, der nicht der Kommissar ist, geprüft oder berichtigt.

Bei bejahender Antwort müssen nachstehend angegeben werden: Name, Vornamen, Beruf und Wohnsitz; die Mitgliedsnummer bei seinem Institut und die Art seines Auftrags:

- A. Die Buchführung der Gesellschaft*,
- B. Die Aufstellung des Jahresabschlusses*,
- C. Die Prüfung dieses Abschlusses und/oder
- D. Die Korrektur dieses Abschlusses.

Wenn die unter A. oder B. genannten Aufgaben von zugelassenen Wirtschaftsprüfer oder zugelassenen Wirtschaftsprüfer-Fiskalisten durchgeführt wurden, können nachstehend angegeben werden: Name, Vornamen, Beruf und Wohnsitz jedes zugelassenen Wirtschaftsprüfer oder zugelassenen Wirtschaftsprüfer-Fiskalisten sowie Mitgliedsnummer bei dem Institut für Steuerberater und Wirtschaftsprüfer (ITAA) und die Art seines Auftrags.

(* Fakultative Angabe.)

Name, Vornamen, Beruf und Wohnsitz	Mitgliedsnummer	Art des Auftrags (A, B, C und/oder D)
CONFIANCIA ST. VITH GmbH 0651587996 Major-Long-Straße 15 / 4780 Sankt-Vith BELGIEN	70488381	A B

JAHRESABSCHLUSS

BILANZ NACH ERGEBNISVERWENDUNG

AKTIVA

ERRICHTUNGS- UND ERWEITERUNGSaufWENDUNGEN

ANLAGEVERMÖGEN

Immaterielle Anlagewerte

Sachanlagen

- Grundstücke und Bauten
- Anlagen, Maschinen und Betriebsausstattung
- Geschäftsausstattung und Fuhrpark
- Leasing und ähnliche Rechte
- Sonstige Sachanlagen
- Anlagen im Bau und geleistete Anzahlungen

Finanzanlagen

UMLAUFVERMÖGEN

Forderungen mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr

- Forderungen aus Lieferungen und Leistungen
- Sonstige Forderungen

Vorräte und in Ausführung befindliche Bestellungen

- Vorräte
- In Ausführung befindliche Bestellungen

Forderungen mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr

- Forderungen aus Lieferungen und Leistungen
- Sonstige Forderungen

Geldanlagen

Flüssige Mittel

Rechnungsabgrenzungsposten

SUMME DER AKTIVA

Anh.	Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
	20		
	21/28	9.663.305	9.834.717
6.1.1	21	64.809	54.143
6.1.2	22/27	2.020.779	2.485.674
	22	1.464.096	1.936.293
	23	483.955	413.121
	24	7.735	8.269
	25		
	26	25.047	27.991
	27	39.946	100.000
6.1.3	28	7.577.716	7.294.901
	29/58	2.101.624	1.939.429
	29		
	290		
	291		
	3	8.580	164.905
	30/36	8.580	164.905
	37		
	40/41	1.212.563	884.020
	40	552.976	705.611
	41	659.587	178.409
	50/53		
	54/58	764.543	817.242
	490/1	115.938	73.263
	20/58	11.764.929	11.774.147

PASSIVA

EIGENKAPITAL

Einlage

Verfügbar

Nicht verfügbar

Neubewertungsrücklagen

Rücklagen

Nicht verfügbare Rücklagen

Satzungsmäßige nicht verfügbare Rücklagen

Erwerb eigener Aktien

Finanzielle Unterstützung

Sonstige

Steuerfreie Rücklagen

Verfügbare Rücklagen

Gewinnvortrag (Verlustvortrag)

Kapitalsubventionen

Vorschuss an die Gesellschafter auf der Verteilung des Nettoaktiva

RÜCKSTELLUNGEN UND AUFGESCHOBENE STEUERN

Rückstellungen für Risiken und Aufwendungen

Pensionen und ähnliche Verpflichtungen

Steuern

Große Reparaturen und Instandhaltungsarbeiten

Umweltschutzverpflichtungen

Sonstige Risiken und Aufwendungen

Aufgeschobene Steuern

Anh.

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
10/15	<u>7.672.800</u>	<u>7.397.638</u>
10/11	6.119.500	5.905.000
110	6.107.000	5.892.500
111	12.500	12.500
12		
13	200.584	180.541
130/1	166.785	146.743
1311	166.785	146.743
1312		
1313		
1319		
132		
133	33.798	33.798
14	1.045.951	905.331
15	306.766	406.766
19		
16	<u>562.852</u>	<u>491.763</u>
160/5	562.852	491.763
160		
161		
162	562.852	491.763
163		
164/5		
168		

(+)/(-)

		Anh.	Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
VERBINDLICHKEITEN			17/49	<u>3.529.277</u>	<u>3.884.745</u>
Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr			6.3 17	2.218.072	2.361.543
Finanzverbindlichkeiten			170/4	2.218.072	2.361.543
Kreditinstitute, Verbindlichkeiten aufgrund von Leasing- und ähnlichen Verträgen			172/3	138.533	280.744
Sonstige Anleihen			174/0	2.079.539	2.080.799
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen			175		
Anzahlungen auf Bestellungen			176		
Sonstige Verbindlichkeiten			178/9		
Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr			6.3 42/48	1.277.404	1.478.030
Innerhalb eines Jahres fällig werdende Verbindlichkeiten mit einer ursprünglichen Laufzeit von mehr als einem Jahr			42	146.542	377.297
Finanzverbindlichkeiten			43		
Kreditinstitute			430/8		
Sonstige Anleihen			439		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen			44	186.570	318.601
Lieferanten			440/4	186.570	318.601
Verbindlichkeiten aus Wechseln			441		
Anzahlungen auf Bestellungen			46	2.440	
Verbindlichkeiten aufgrund von Steuern, Arbeitsentgelten und Soziallasten			45	128.631	151.412
Steuern			450/3	73.442	103.309
Arbeitsentgelte und Soziallasten			454/9	55.188	48.103
Sonstige Verbindlichkeiten			47/48	813.221	630.721
Rechnungsabgrenzungsposten			492/3	33.801	45.173
SUMME DER PASSIVA			10/49	11.764.929	11.774.147

SCHEMA DER ERGEBNISRECHNUNG

	Anh.	Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
Betriebliche Erträge und Aufwendungen				
Brutto-Betriebsmarge	(+)/(-)	9900	1.185.244	1.438.133
Wovon: nicht wiederkehrende betriebliche Erträge		76A		
Umsatzerlöse		70		
Waren, Roh-, Hilfs- und Betriebsstoffe, übrige Lieferungen und Leistungen		60/61		
Arbeitsentgelte, Soziallasten und Pensionen	(+)/(-)	62	342.105	307.839
Abschreibungen und Wertminderungen auf Errichtungs- und Erweiterungsaufwendungen, auf immaterielle Anlagewerte und Sachanlagen		630	605.432	584.261
Wertminderungen von Vorräten, in Ausführung befindlichen Bestellungen und Forderungen aus Lieferungen und Leistungen: Zuführungen (Rücknahmen)	(+)/(-)	631/4		
Rückstellungen für Risiken und Aufwendungen: Zuführungen (Verbrauch und Auflösungen)	(+)/(-)	635/8	71.088	137.890
Sonstige betriebliche Aufwendungen		640/8	766	210
Auf der Aktivseite als Restrukturisierungskosten ausgewiesene betriebliche Aufwendungen	(-)	649		
Nicht wiederkehrende betriebliche Aufwendungen		66A	19.176	9.875
Betriebsgewinn (Betriebsverlust)	(+)/(-)	9901	146.676	398.058
Finanzerträge	6.4	75/76B	865.952	400.892
Wiederkehrende Finanzerträge		75	697.835	400.892
Wovon: Kapital- und Zinssubventionen		753	100.000	100.000
Nicht wiederkehrende Finanzerträge		76B	168.117	
Finanzaufwendungen	6.4	65/66B	611.772	215.459
Wiederkehrende Finanzaufwendungen		65	201.772	40.459
Nicht wiederkehrende Finanzaufwendungen		66B	410.000	175.000
Gewinn (Verlust) des Geschäftsjahres vor Steuern	(+)/(-)	9903	400.856	583.491
Auflösung von aufgeschobenen Steuern		780		
Zuführung zu aufgeschobenen Steuern		680		
Steuern auf das Ergebnis	(+)/(-)	67/77		
Gewinn (Verlust) des Geschäftsjahres	(+)/(-)	9904	400.856	583.491
Entnahmen aus den steuerfreien Rücklagen		789		
Einstellung in die steuerfreien Rücklagen		689		
Zu verwendender Gewinn (anzurechnender Verlust) des Geschäftsjahres	(+)/(-)	9905	400.856	583.491

ERGEBNISVERWENDUNG

	Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
Zu verwendender Gewinnsaldo (anzurechnender Verlustsaldo)	(+)/(-) 9906	1.306.187	1.262.001
Zu verwendender Gewinn (anzurechnender Verlust) des Geschäftsjahres	(+)/(-) (9905)	400.856	583.491
Gewinnvortrag (Verlustvortrag) aus dem Vorjahr	(+)/(-) 14P	905.331	678.510
Entnahmen aus dem Eigenkapital	791/2		
Zuweisungen an das Eigenkapital	691/2	20.043	29.175
an der Einlage	691		
an die gesetzliche Rücklage	6920	20.043	29.175
an die sonstigen Rücklagen	6921		
Vorzutragender Gewinn (Verlust)	(+)/(-) (14)	1.045.951	905.331
Teilnahme der Gesellschafter am Verlust	794		
Zu verteilender Gewinn	694/7	240.193	327.495
Vergütung der Einlage	694	240.193	327.495
Verwalter oder Geschäftsführer	695		
Arbeitnehmer	696		
Andere Berechtigte	697		

ANHANG

AUFSTELLUNG DES ANLAGEVERMÖGENS

IMMATERIELLE ANLAGEWERTE

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

 Anschaffungen einschließlich aktivierter Eigenleistungen

 Veräußerungen und Außerdienststellungen

 Umbuchungen von einem Posten in einen anderen

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

 Gebucht

 Zurückgenommen

 Von Dritten erworben

 Aufgrund von Veräußerungen und Außerdienststellungen gelöscht

 Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

NETTOBUCHWERT AM ENDE DES GESCHÄFTSJAHRES

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
8059P	XXXXXXXXXX	261.213
8029	51.801	
8039	11.711	
(+)/(-) 8049		
8059	301.303	
8129P	XXXXXXXXXX	207.071
8079	39.063	
8089		
8099		
8109	9.640	
(+)/(-) 8119		
8129	236.494	
(21)	64.809	

SACHANLAGEN

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Anschaffungen einschließlich aktivierter Eigenleistungen
- Veräußerungen und Außerdienststellungen
- Umbuchungen von einem Posten in einen anderen

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Mehrwerte am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Gebucht
- Von Dritten erworben
- Gelöscht
- Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Mehrwerte am Ende des Geschäftsjahres

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Gebucht
- Zurückgenommen
- Von Dritten erworben
- Aufgrund von Veräußerungen und Außerdienststellungen gelöscht
- Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

NETTOBUCHWERT AM ENDE DES GESCHÄFTSJAHRES

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
8199P	XXXXXXXXXX	8.076.972
8169	125.199	
8179	33.085	
(+)/(-) 8189		
8199	8.169.086	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	5.591.298
8279	566.369	
8289		
8299		
8309	9.361	
(+)/(-) 8319		
8329	6.148.307	
(22/27)	2.020.779	

FINANZANLAGEN

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Anschaffungen
- Veräußerungen und Außerdienststellungen
- Umbuchungen von einem Posten in einen anderen
- Sonstige Veränderungen

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Mehrwerte am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Gebucht
- Von Dritten erworben
- Gelöscht
- Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Mehrwerte am Ende des Geschäftsjahres

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Gebucht
- Zurückgenommen
- Von Dritten erworben
- Aufgrund von Veräußerungen und Außerdienststellungen gelöscht
- Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

Nicht eingeforderte Beträge am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

Nicht eingeforderte Beträge am Ende des Geschäftsjahres

NETTOBUCHWERT AM ENDE DES GESCHÄFTSJAHRES

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
8395P	XXXXXXXXXX	8.127.811
8365	1.074.873	
8375	431.915	
(+)/(-) 8385	-25.000	
(+)/(-) 8386		
8395	8.745.769	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	832.910
8475	410.000	
8485		
8495		
8505	74.857	
(+)/(-) 8515		
8525	1.168.052	
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	7.577.716	

AUFSTELLUNG DER VERBINDLICHKEITEN

	Kodes	Geschäftsjahr
AUFGLIEDERUNG DER VERBINDLICHKEITEN MIT EINER URSPRÜNGLICHEN LAUFZEIT VON MEHR ALS EINEM JAHR, JE NACH RESTLAUFZEIT		
Summe der innerhalb eines Jahres fällig werdende Verbindlichkeiten mit einer ursprünglichen Laufzeit von mehr als einem Jahr	(42)	146.542
Summe der Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr aber höchstens 5 Jahren	8912	143.572
Summe der Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als 5 Jahren	8913	2.074.500
BESICHERTE VERBINDLICHKEITEN (IN DEN PASSIVPOSTEN 17 UND 42/48 EINBEGRIFFEN)		
Durch die belgische öffentliche Hand besicherte Verbindlichkeiten		
Finanzverbindlichkeiten	8921	
Kreditinstitute, Verbindlichkeiten aufgrund von Leasing- und ähnlichen Verträgen	891	
Sonstige Anleihen	901	
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	8981	
Lieferanten	8991	
Verbindlichkeiten aus Wechseln	9001	
Anzahlungen auf Bestellungen	9011	
Verbindlichkeiten aufgrund von Arbeitsentgelten und Soziallasten	9021	
Sonstige Verbindlichkeiten	9051	
Summe der durch die belgische öffentliche Hand besicherte Verbindlichkeiten	9061	
Durch gestellte oder unwiderruflich zugesagte dingliche Sicherheiten an Aktiva der Gesellschaft besicherte Verbindlichkeiten		
Finanzverbindlichkeiten	8922	
Kreditinstitute, Verbindlichkeiten aufgrund von Leasing- und ähnlichen Verträgen	892	
Sonstige Anleihen	902	
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	8982	
Lieferanten	8992	
Verbindlichkeiten aus Wechseln	9002	
Anzahlungen auf Bestellungen	9012	
Verbindlichkeiten aufgrund von Steuern, Arbeitsentgelten und Soziallasten	9022	
Steuern	9032	
Arbeitsentgelte und Soziallasten	9042	
Sonstige Verbindlichkeiten	9052	
Summe der durch gestellte oder unwiderruflich zugesagte dingliche Sicherheiten an Aktiva des Unternehmens besicherte Verbindlichkeiten	9062	

ERGEBNISSE

PERSONAL

Arbeitnehmer, für die die Gesellschaft eine DIMONA-Meldung eingereicht hat oder die im allgemeinen Personalregister eingetragen sind

Durchschnittlicher Personalbestand in Vollzeitäquivalenzen

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
9087	4,8	4,4
76	168.117	
(76A)		
(76B)	168.117	
66	429.176	184.875
(66A)	19.176	9.875
(66B)	410.000	175.000
6502		

ERTRÄGE UND AUFWENDUNGEN AUSSERORDENTLICHEN UMFANGS ODER WELCHE AUSSERORDENTLICH VORKOMMEN

Nicht wiederkehrende Erträge

Nicht wiederkehrende betriebliche Erträge

Nicht wiederkehrende Finanzerträge

Nicht wiederkehrende Aufwendungen

Nicht wiederkehrende betriebliche Aufwendungen

Nicht wiederkehrende Finanzaufwendungen

FINANZERGEBNISSE

Aktivierte Zinsen

NICHT IN DER BILANZ AUSGEWIESENE RECHTE UND VERPFLICHTUNGEN

PERSÖNLICHE SICHERHEITEN, DIE DURCH DIE GESELLSCHAFT ZUR BESICHERUNG VON VERBINDLICHKEITEN ODER VERPFLICHTUNGEN DRITTER GESTELLT ODER UNWIDERRUFLICH ZUGESAGT WURDEN

Wovon

Durch die Gesellschaft indossierte, in Umlauf befindliche Handelswechsel

DINGLICHE SICHERHEITEN

Dingliche Sicherheiten, die durch die Gesellschaft an eigenen Aktiva zur Besicherung von Verbindlichkeiten und Verpflichtungen der Gesellschaft gestellt oder unwiderruflich zugesagt wurden

Hypotheken

Buchwert der belasteten Aktiva

Betrag der Eintragung

Im Falle von unwiderruflichen Hypothekarmandaten: der Betrag, den der Bevollmächtigte aufgrund des Mandats eintragen kann

Verpfändung des Firmenwertes

Höchstbetrag der Schuldbesicherung und der Eintragung

Im Falle von unwiderruflichen Mandaten zur Verpfändung des Firmenwertes: der Betrag, den der Bevollmächtigte aufgrund des Mandats eintragen kann

Verpfändung anderer Aktiva oder unwiderrufliche Mandate zur Verpfändung anderer Aktiva

Buchwert der belasteten Aktiva

Höchstbetrag der Schuldbesicherung

Sicherheiten, die in Form von noch nicht erworbenen Aktiva gestellt oder unwiderruflich zugesagt wurden

Betrag der betreffenden Aktiva

Höchstbetrag der Schuldbesicherung

Verkäuferprivileg

Buchwert des verkauften Guts

Betrag des unbezahlten Preises

Kodes	Geschäftsjahr
9149	
9150	
91611	1.463.693
91621	300.000
91631	6.135.900
91711	
91721	6.135.900
91811	2.030.789
91821	1.570.789
91911	
91921	
92011	
92021	

Dingliche Sicherheiten, die durch die Gesellschaft an eigenen Aktiva zur Besicherung von Verbindlichkeiten und Verpflichtungen Dritter gestellt oder unwiderruflich zugesagt wurden

Kodes	Geschäftsjahr
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

- Hypotheken
- Buchwert der belasteten Aktiva

Betrag der Eintragung

Im Falle von unwiderruflichen Hypothekarmandaten: der Betrag, den der Bevollmächtigte aufgrund des Mandats eintragen kann
- Verpfändung des Firmenwertes
- Höchstbetrag der Schuldbesicherung und der Eintragung

Im Falle von unwiderruflichen Mandaten zur Verpfändung des Firmenwertes: der Betrag, den der Bevollmächtigte aufgrund des Mandats eintragen kann
- Verpfändung anderer Aktiva oder unwiderrufliche Mandate zur Verpfändung anderer Aktiva
- Buchwert der belasteten Aktiva

Höchstbetrag der Schuldbesicherung
- Sicherheiten, die in Form von noch nicht erworbenen Aktiva gestellt oder unwiderruflich zugesagt wurden
- Betrag der betreffenden Aktiva

Höchstbetrag der Schuldbesicherung
- Verkäuferprivileg
- Buchwert des verkauften Guts

Betrag des unbezahlten Preises

BETRAG, ART UND FORM DER WESENTLICHEN RECHTSSTREITIGKEITEN UND SONSTIGEN WESENTLICHEN VERPFLICHTUNGEN

Geschäftsjahr

REGELUNG FÜR RUHESTANDS- UND HINTERBLIEBENENPENSIONEN ZUGUNSTEN DES PERSONALS ODER DER GESCHÄFTSFÜHRUNG

- Kurze Darstellung
- Getroffene Maßnahmen zur Deckung der sich hieraus ergebenden Aufwendungen

BEZIEHUNGEN ZU VERBUNDENEN UNTERNEHMEN, ZU ASSOZIIERTEN UNTERNEHMEN, ZU DEN VERWALTUNGSRATSMITGLIEDERN UND GESCHÄFTSFÜHRERN UND KOMMISSAREN

VERBUNDENE ODER ASSOZIIERTE UNTERNEHMEN

Zu ihren Gunsten gestellte Sicherheiten

Andere zu ihren Gunsten eingegangene wesentliche Verpflichtungen

VERWALTUNGSRATSMITGLIEDER UND GESCHÄFTSFÜHRER, NATÜRLICHE ODER JURISTISCHE PERSONEN, DIE DIE GESELLSCHAFT DIREKT ODER INDIREKT KONTROLLIEREN ABER KEINE VERBUNDENE UNTERNEHMEN SIND, ODER ANDERE DURCH DIE ERWÄHNTEN PERSONEN DIREKT ODER INDIREKT KONTROLLIERTEN UNTERNEHMEN

Forderungen an obengenannte Personen

Wichtigste Bedingungen hinsichtlich Forderungen, Zinssatz, Laufzeit, gegebenenfalls abgelöste oder abgeschriebene Beträge oder Beträge auf die verzichtet wurde

Zu ihren Gunsten gestellte Sicherheiten

Sonstige wesentliche Verpflichtungen, die zu ihren Gunsten eingegangen wurden

Kodes	Geschäftsjahr
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

DER (DIE) KOMMISSAR(E) UND DIE PERSONEN, MIT DENEN ER VERBUNDEN IST (SIE VERBUNDEN SIND)

Geschäftsjahr

DIREKTE ODER INDIREKTE GESCHÄFTE MIT VERBUNDENEN PARTEIEN ZU MARKTFREMDEN KONDITIONEN

Mit den Personen die eine Beteiligung in der Gesellschaft besitzen

Art des Geschäfts

Null

Mit den Unternehmen an dem die Gesellschaft selbst eine Beteiligung besitzt

Art des Geschäfts

Mit den Verwaltungsratsmitgliedern, den aufsichtsführenden oder führenden Geschäftsleitern

Art des Geschäfts

Geschäftsjahr

BEWERTUNGSVORSCHRIFTEN

BEWERTUNGSVORSCHRIFTEN

Vorbemerkung - allgemeine Grundsätze:

Die Bewertungsvorschriften sind gemäß den Artikeln 3:6 bis 3:57 des Königlichen Erlasses vom 29. April 2019 zur Ausführung des Gesetzbuches über die Gesellschaften aufgestellt.

Die Jahresabschlüsse werden erstellt unter Berücksichtigung der traditionellen Buchhaltungsprinzipien: historische Kosten, Kontinuität und Vorsicht bei den Bewertungen. Erträge werden aufgeführt, wenn sie realisiert sind, Aufwendungen und Verluste, sobald sie erkennbar sind.

Besondere Regeln:

AKTIVA:

I. Errichtungskosten:

Die Gründungs- und Errichtungskosten werden zu Anschaffungspreis aktiviert und integral im Anschaffungsjahr abgeschrieben. Es sei denn, sie werden zu den tatsächlichen Anschaffungskosten aktiviert. Aktivierter Gründungskosten werden mit einem Satz von 20% abgeschrieben.

II. Immaterielle Anlagewerte:

Immaterielle Anlagewerte werden zu Anschaffungspreisen aktiviert. Sie werden linear zu einem Abschreibungssatz von 20%-30% abgeschrieben. Die Abschreibungen starten ab dem Moment, wo sie realisiert wurden. In Ausnahmefällen können die Abschreibungen erst ab dem Moment verbucht werden, wenn die diesbezüglichen Sachanlagen operativ werden.

III. Sachanlagen:

A. Grundstücke und Bauten

Bei den Bilanzzahlen handelt es sich um Restbuchwerte. Grundstücke werden zu Anschaffungswerten inkl. Nebenkosten aktiviert. Sie werden nicht abgeschrieben.

Nebenkosten können im Jahr des Erwerbs abgeschrieben oder direkt der Gewinn- und Verlustrechnung belastet werden. Gebäude werden zu Anschaffungskosten aktiviert und linear abgeschrieben.

Gebäude werden zu Anschaffungswerten aktiviert und prinzipiell linear, in Spezialfällen degressiv abgeschrieben.

Die Abschreibungssätze betragen, 5 % bei Industrie- und Lagerhallen, 3 % bei Verwaltungsgebäuden. Die Abschreibung der Windräder beträgt 6,67% und entspricht somit der Laufzeit der Genehmigung (15 Jahre)

Diese werden abgeschrieben, ab dem Moment, wo die Anlagen operativ sind.

?

B. Anlagen, Maschinen und Werkzeuge

Diese Güter werden zu Anschaffungswerten bzw. Herstellkosten aktiviert und prinzipiell linear, in Spezialfällen degressiv abgeschrieben. Die Abschreibungssätze betragen 6,67 % - 33 %, je nach Abnutzungsdauer.

C. Geschäftsausstattung und Fahrzeuge

Die hierunter fallenden Posten werden ebenfalls zu Anschaffungswerten aktiviert und zu den steuerlich zulässigen Abschreibungssätzen abgeschrieben. Diese betragen 10 % - 33 % je nach Abnutzungsdauer.

D. Sonstige Sachanlagen

Die hierunter fallenden Posten werden zu Anschaffungswerten inkl. Nebenkosten aktiviert.

E. Anlagen im Bau und geleistete Anzahlungen

Diese Güter werden zu Anschaffungswerten bzw. Herstellungskosten aktiviert und werden nicht abgeschrieben.

Im Allgemeinen werden geringwertige Investitionsgüter nicht abgeschrieben, sondern direkt zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht. Geringwertige Investitionsgüter sind solche, deren Gesamtwert 1.000,- € nicht übersteigt oder deren Nutzungsdauer weniger als ein Jahr beträgt.

IV. Finanzanlagen:

A. Verbundene Unternehmen

Die Bemessungsgrundlage ist der Anschaffungswert bzw. Nominalwert vorbehaltlich eventueller Wertberichtigungen. Für die Umwandlung von Devisenforderungen wird der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

B. Andere Unternehmen mit denen ein Beteiligungsverhältnis besteht

Auch hier ist die Bemessungsgrundlage der Anschaffungswert vorbehaltlich eventueller Wertberichtigungen. Die Forderungen stehen zu Nominalwerten zu Buch. Für die Umwandlung von Devisenforderungen wird der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

C. Sonstige Finanzanlagen

Hier werden die Buchwerte zum effektiven Nominalwert bewertet.

V. Forderungen mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr:

Die Forderungen werden zu Nominalwerten verbucht. Für Fremdwährungen gilt das bereits vorher erwähnte Prinzip der offiziellen Jahresendkurse.

?

VI. Vorräte und in Ausführung befindliche Bestellungen:

A. Vorräte

Roh-, Hilfs- und Betriebsstoffe, das Material und die Waren werden zu ihrem Anschaffungspreis einschließlich Nebenkosten verbucht. Der Anschaffungspreis wird nach der FIFO-Methode errechnet.

Die unfertigen und fertigen Erzeugnisse werden entsprechend ihrem Selbstkostenwert nach der FIFO-Methode bewertet, ohne Berücksichtigung der mit dem Produkt verbundenen indirekten Herstellungskosten. Bei veralteten Lagerbeständen und Ladenhütern werden Wertminderungen kategorieweise verbucht.

B. In Ausführung befindliche Bestellungen

Bewertungsgrundlage sind die entsprechenden direkten Material- und Fabrikationskosten.

VII. Forderungen mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr:

A. Forderungen aus Lieferungen und Leistungen:

Es handelt sich hier um die offenen Posten der Buchhaltung herrührend aus der Fakturierung aufgrund von gelieferten Waren und Dienstleistungen. Die Kundenforderungen werden zum Nominalwert verbucht. Wenn eine Forderung endgültig verloren ist, wird diese zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht.

Die Devisenforderungen werden in Euro umgewandelt unter Berücksichtigung des offiziellen Jahresendkurses.

B. Sonstige Forderungen

Es handelt sich um Forderungen zum Nominalwert und für Fremdwährungen gilt das bereits vorher erwähnte Prinzip der offiziellen Jahresendkurse.

VIII. + IX. Geldanlagen und Flüssige Mittel:

Hier handelt es sich wieder um effektive Werte, die mit den Auszügen der Geldinstitute übereinstimmen. Für Devisen wird wieder der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

X. Rechnungsabgrenzungsposten:

In dieser Rubrik werden vorzutragende Aufwendungen, d.h. um Beträge, die bereits ausgezahlt wurden, aber sich auf ein folgendes Geschäftsjahr beziehen, ausgewiesen zu ihrem Nominalwert.

?

PASSIVA

VII. Rückstellungen für Risiken und Aufwendungen

Diese Rubrik beinhaltet Rückstellungen für in Zukunft anfallende Arbeiten im Allgemeinen und organisatorischen Bereich, deren Existenz sicher, deren Kosten jedoch geschätzt sind.

VIII. Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr

Die Kreditverträge mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr werden laut Tilgungstabelle des Kreditgebers verbucht. Hier werden die Verbindlichkeiten der Kreditinstitute und anderer Kreditgeber verbucht - am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die im darauffolgenden Geschäftsjahr fälligen Posten in die kurzfristigen Verbindlichkeiten umgebucht.

IX. Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von bis zu einem Jahr

Die Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr stellen Handels-, Personal-, Sozial-, Fiskal-, und Kapitalverpflichtungen dar. Ebenfalls werden die im darauffolgenden Geschäftsjahr fälligen Posten der langfristigen Verbindlichkeiten in dieser Rubrik aufgeführt.

Lieferantenforderungen werden zum Nominalwert verbucht.

X. Rechnungsabgrenzungsposten

Diese Rubrik enthält die anzurechnenden Aufwendungen des Jahres.

Bütgenbach, den 22. März 2023

Achim LANGER Mario HEUKEMES Patrimoine Nature Asbl
 Vertreten durch Michèle DETHIER
 Delegierter VerwalterPräsident des VerwaltungsratesVerwalter

Bernard PORTOIS
 Verwalter

**ÜBRIGE AUFGRUND DES GESETZBUCHES FÜR
GESELLSCHAFTEN UND VEREINIGUNGEN ZU HINTERLEGENDE
DOKUMENTE**

INFORMATIONEN ÜBER DIE BETEILIGUNGEN
BETEILIGUNGEN UND GESELLSCHAFTSRECHTE, DIE AN ANDEREN UNTERNEHMEN GEHALTEN WERDEN

Sind nachstehend anzugeben, die Unternehmen, an denen die Gesellschaft beteiligt ist (Beteiligungen enthalten in den Aktivposten 28), sowie die sonstigen Unternehmen, an denen die Gesellschaft Gesellschaftsrechte (enthalten in den Aktivposten 28 und 50/53) in Höhe von mindestens 10 % des Kapitals, des Eigenkapitals oder einer Aktiengattung dieser Gesellschaft besitzt.

NAME, vollständige Anschrift des SITZES und im Falle eines Unternehmens belgischen Rechts, die UNTERNEHMENSNUMMER	Gehaltene Gesellschaftsrechte				Angaben, die dem letzten verfügbaren Jahresabschluss entnommen sind			
	Art	unmittelbar		durch Tochte rgesell schafte n	Jahresabschlus s aufgestellt am	Währu ngsein heiten	Eigenkapital	Nettoergebnis
		Anzahl	%	%			(+) oder (-) (in Währungseinheiten)	
Ailes de Crêtes C2 801511528 keine Rue André Dhotel 23 08130 Attigny FRANKREICH	Aktien	10	7		2022-12-31	EUR	703.160	36.207
Atout-Wal SCRL 0544871269 Genossenschaft mit beschränkter Haftung Maisonceles 53 5571 Wiesme BELGIEN	Aktien	93	39,74		2022-12-31	EUR	2.143.668	569.827
BQP 0555683108 Gesellschaft mit beschränkter Haftung Rue Odon Godart 8 6240 Farciennes BELGIEN	Aktien	40	10		2022-12-31	EUR	2.119.932	-646.392
Bajate 0448800687 Aktiengesellschaft Steenweg op Hoogstraten 148 2330 Merksplas BELGIEN	Aktien		75		2021-12-31	EUR	341.802	-97.503
Comptoir Citoyen des Energies 0508727881 Genossenschaft mit beschränkter Haftung Rue de Barry 20 / 7904 Pipaix BELGIEN	Aktien Kat A	115	12,3		2022-12-31	EUR	2.501.076	1.369.787

N°	0822180314	Verk-E 7.1					
----	------------	------------	--	--	--	--	--

En plein Vent 0541643149 Gesellschaft mit beschränkter Haftung Le Chesselet, Sosoye 1 / 5537 Anhée BELGIEN	Aktien	50	25		2021-12-31	EUR	5.313	-363
Eolienne de Hamois 0746738167 Gesellschaft mit beschränkter Haftung Unter den Linden 5 E/1 4750 Butgenbach BELGIEN	Aktien	300	100		2022-12-31	EUR	254.072	-62.110
Hydroelectricité d'Ourthe et Sambre 0715759634 Genossenschaft Rue du Poirier 3 6031 Monceau-sur-Sambre BELGIEN	Aktien	140	10		2022-12-31	EUR	3.823.559	401.585
Mobility Factory 0717984991 Europäische Genossenschaft Milcampslaan 105 1030 Schaerbeek BELGIEN	Aktien Kategorie A		11		2022-12-31	EUR	159.028	-92.334
Monceau Hydro SA 0635808373 Aktiengesellschaft Rue du Poirier 3 4570 Marchin BELGIEN	Aktien	132	13,2		2022-12-31	EUR	505.245	39.985
Optivents 0537797001 Gesellschaft mit beschränkter Haftung Rue Basse 26 5560 Houyet BELGIEN	Aktien	99	49,5		2022-12-31	EUR	712.588	363.432
REScoop Mutual for Energy Communities Investing in aSustainable Europe 0711745517 Europäische Genossenschaft Avenue Milcamps 105 1030 Schaerbeek BELGIEN	Aktien Klasse A	1	16,67		2022-12-31	EUR	26.086	-2.297
Seacop 0784920931 Genossenschaft Posthoflei 3/3 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIEN	Aktien	6	6,59		2022-12-31	EUR	314.633	-145.367

N°	0822180314	Verk-E 7.1						
Société éolienne de la Fagne 0640925619 Gesellschaft mit beschränkter Haftung Rue Leon-Charlier 219 6927 Tellin BELGIEN	Aktien	167	89,78		2022-12-31	EUR	762.892	131.266
VDH Participations 0738742793 Genossenschaft Rue Basse 26 5560 Houyet BELGIEN	Aktien	908	33		2022-12-31	EUR	2.729.212	706.577

SOZIALBILANZ

Nummern der für die Gesellschaft zuständigen paritätischen Ausschüsse: 100 - 200

ARBEITNEHMER, FÜR DIE DIE GESELLSCHAFT EINE DIMONA-MELDUNG EINGEREICHT HAT ODER DIE IM ALLGEMEINEN PERSONALREGISTER EINGETRAGEN SIND

Im laufenden und im vorhergehenden Geschäftsjahr

Durchschnittliche Anzahl der Arbeitnehmer
Anzahl der tatsächlich geleisteten Arbeitsstunden
Personalaufwand

Kodes	1. Vollzeit (Geschäftsjahr)	2. Teilzeit (Geschäftsjahr)	3. Summe (S) oder Summe in Vollzeit- äquivalenzen (VZÄ) (Geschäftsjahr)	3P. Summe (S) oder Summe in Vollzeit- äquivalenzen (VZÄ) (vorhergehendes Geschäftsjahr)
100	1,7	4	4,5	4,4
101	2.895	4.727	7.622	7.575
102	129.984	212.122	342.105	307.839

Am Bilanzstichtag des betreffenden Geschäftsjahres

Anzahl der Arbeitnehmer

Nach Art des Arbeitsvertrags

Unbefristeter Vertrag
Befristeter Vertrag
Vertrag zur Durchführung einer genau bestimmten Arbeit
Vertretungsvertrag

Nach Geschlecht und Ausbildungsniveau

Männer
Primarschulunterricht
Sekundarschulunterricht
Nichtuniversitärer Hochschulunterricht
Universitätsunterricht

Frauen
Primarschulunterricht
Sekundarschulunterricht
Nichtuniversitärer Hochschulunterricht
Universitätsunterricht

Nach Berufskategorie

Führungskräfte
Angestellte
Arbeiter
Sonstige

Kodes	1. Vollzeit	2. Teilzeit	3. Summe in Vollzeitäquiva- lenzen
105	2	4	4,8
110	2	4	4,8
111			
112			
113			
120	2	2	3,2
1200	2	2	3,2
1201			
1202			
1203			
121		2	1,6
1210		1	0,8
1211		1	0,8
1212			
1213			
130			
134	2	4	4,8
132			
133			

TABELLE DER PERSONALVERÄNDERUNGEN IM BETREFFENDEN GESCHÄFTSJAHR

ZUGÄNGE Anzahl der Arbeitnehmer, für die die Gesellschaft eine DIMONA-Meldung eingereicht hat oder die im Laufe des Geschäftsjahres in das allgemeine Personalregister eingetragen wurden	Kodes	1. Vollzeit	2. Teilzeit	3. Summe in Vollzeitäquivalenzen
ABGÄNGE Anzahl der Arbeitnehmer, bei denen das Datum der Beendigung des Arbeitsverhältnisses in einer DIMONA-Meldung steht oder im Laufe des Geschäftsjahres in das allgemeine Personalregister eingetragen wurde	205	1		1
	305			

AUSKÜNFTE ÜBER AUSBILDUNGSAKTIVITÄTEN FÜR ARBEITNEHMER IM LAUFENDEN GESCHÄFTSJAHR

Gesamte vom Arbeitgeber getragenen Maßnahmen zur formellen beruflichen Weiterbildungen Anzahl der betroffenen Arbeitnehmer Anzahl Stunden der besuchten Ausbildung Nettokosten für die Gesellschaft wovon Bruttokosten die direkt mit der Weiterbildung verbunden sind wovon gezahlte Beiträge und Einzahlungen an Kollektivfonds wovon bewilligte Zuschüsse und andere finanzielle Vorteile (in Abzug)	Kodes	Männer	Kodes	Frauen
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
	58033		58133	
Gesamte vom Arbeitgeber getragenen Maßnahmen zur weniger formellen und informellen beruflichen Weiterbildungen Anzahl der betroffenen Arbeitnehmer Anzahl Stunden der besuchten Ausbildung Nettokosten für die Gesellschaft	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
Gesamte vom Arbeitgeber getragenen Maßnahmen zur beruflichen Erstausbildung Anzahl der betroffenen Arbeitnehmer Anzahl Stunden der besuchten Ausbildung Nettokosten für die Gesellschaft	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	



LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023 ainsi que notre rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé.

1. Commentaires sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023

L'année comptable s'est clôturée avec un bénéfice de **400.855,79 €**. Le conseil d'administration a décidé de clôturer les comptes annuels comme suit :

a) BILAN:

ACTIF:	2023	2022	Variation
Immobilisations incorporelles	64.809,14	54.142,51	10.666,63
Immobilisations corporelles	2.020.779,16	2.485.673,92	-464.894,76
Immobilisations financières participations	4.995.829,67	5.204.473,72	-208.644,05
Garanties et cautionnements	278.581,89	378.787,23	-100.205,34
Créances à plus d'un an	2.303.304,83	1.711.640,00	591.664,83
Stocks (Certificats Verts)	8.580,00	164.905,00	-156.325,00
Créances à un an au plus	1.212.562,79	884.019,76	328.543,03
Placements de trésorerie	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	764.543,23	817.241,55	-52.698,32
Comptes de régularisation	115.937,93	73.263,09	42.674,84
Total Actif:	11.764.928,64	11.774.146,78	-9.218,14

Pendant l'année comptable 2023, des investissements pour un montant de 265.037,47€ ont été effectués, contre 168.655,89 € en 2022 :

- Développement projets éoliens 39.838,56 €
- Installation PV Mont-le-Soie 46.159,41 €
- Installation PV Hallbach Schoppen 101.191,00 €
- Installation PV Novacitis 39.266,22 €
- Installation PV Herzebösch 9.251,84 €
- Borne de recharge Saint-Vith 2.203,94 €
- Équipements mât de mesure 22.009,50 €
- Matériel de bureau 5.117,00 €

Les sommes suivantes ont été consacrées aux participations financières :

- Participation EPV (En Plein Vent) 248.238,75 €
- Participation SEACOOP 30.000,00 €

La participation dans ATOUTWAL est passée de 1.122.528,60 € au 31.12.2022 à 970.788,50 € au 31.12.2023 (de 44,87% à 39,74%).

COURANT D'AIR a comptabilisé en 2023 des réductions de valeur sur ses participations dans les sociétés d'exploitation pour la somme de 335.142,80 €. Ce montant se décompose de la sorte :

- BIOMETH QUALITY PRODUCT : 200.000 €
- ÉOLIENNES DE LA FAGNE 150.000 €
- OPTIVENTS 50.000 €
- MONCEAU HYDRO 10.000 €
- ATOUT-WAL <14.857,20> € (reprise)
- COCITER <60.000> € (reprise)

COURANT D'AIR a également comptabilisé une réduction de valeur sur les prêts et avances en compte-courant vis-à-vis de BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP) pour un montant de 125.000 € et ce compte tenu de la situation financière de la société (voir pt 4 : Description des principaux risques et incertitudes).

VENT de constituer la garantie de démantèlement en faveur du SPW Département Permis et Autorisation ;

- à VOG DABEL et à DORFSAAL OUDLER deux prêts de respectivement 50.000 € et 16.278,18 € pour le financement de projets photovoltaïques.

Les créances à plus d'un an ont augmenté de 591.664,83 € et ce suite notamment au fait que COURANT D'AIR a octroyé :

- à ÉOLIENNE DE HAMOIS (EDH) des compléments au crédit subordonné initial de 15 ans pour un montant total de 250.000 € pour le porter à 800.000 € ;
- à BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP) une avance complémentaire en compte courant de 100.000 € sur 5 ans ;
- à EN PLEIN VENT (EPV) un prêt de 300.000 € destiné à rembourser une créance détenue par l'actionnaire actuel dans la société EN PLEIN VENT ainsi qu'une avance de 180.000 € afin de permettre à la société EN PLEIN

Le stock comprend 132 certificats verts (CV) inventus au 31.12.2023 valorisés à 65 € pour 2.537 certificats verts (CV) au 31.12.2022. La méthode de valorisation des stocks est la méthode FIFO et n'a pas été modifiée au cours de l'année.

L'augmentation des créances à un an au plus en 2023 s'explique principalement par l'octroi d'un prêt subordonné de 300.000 € pour une durée de 6 mois à CREDAL pour le RWLP (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté).

PASSIF:	2023	2022	Variation
Apport	6.119.500,00	5.905.000,00	214.500,00
Réserves	200.583,52	180.540,73	20.042,79
Bénéfice/Perte reportée	1.045.950,67	905.331,10	140.619,57
Subsides	306.766,10	406.766,10	-100.000,00
Provisions pour risques et charges	562.851,73	491.763,37	71.088,36
Impôts différés	0,00	0,00	0,00
Dettes à plus d'un an	2.218.071,64	2.361.542,78	-143.471,14
Dettes à un an au plus	1.277.404,11	1.478.029,86	-200.625,75
Comptes de régularisation	33.800,87	45.172,84	-11.371,97
Total Passif:	11.764.928,64	11.774.146,78	-9.218,14

Les apports ont ainsi évolué de 5.905.000 € fin 2022 à 6.119.500 € fin 2023, cette augmentation provient en partie de la forte demande de contrats chez COCITER dont la condition est l'acquisition d'au minimum une part dans une coopérative.

de 445.212,59 € pour passer à 106.382,95 €. En 2023 aucun nouveau crédit n'a été contracté mais COURANT D'AIR a reconduit le prêt de 300.000 € auprès de la SA WALTER pour une durée de 1 an.

Les dettes à plus d'un an sont majoritairement constituées des obligations souscrites en 2021 et 2022 (2.074.500 €). En effet, la dette auprès de la banque TRIODOS relative au crédit de financement des deux éoliennes à Waimes a diminué

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 71.088,36 € et comprennent exclusivement la provision de démontage des éoliennes de Waimes. La dotation de l'année a été actualisée afin de couvrir les surcoûts liés à l'inflation en 2023.



b) COMPTE DE RÉSULTATS :

	2023	2022	Variation
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	2.208.095,30	3.177.888,47	-969.793,17
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	-1.022.851,03	-1.739.755,38	716.904,35
Rémunérations, charges sociales et pensions	-342.105,47	-307.839,29	-34.266,18
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-605.432,41	-584.261,06	-21.171,35
Provisions pour risques et charges	-71.088,36	-137.890,26	66.801,90
Autres charges d'exploitation et charges d'exploitation non récurrentes	-19.942,03	-10.084,79	-9.857,24
Résultat d'exploitation	146.676,00	398.057,69	-251.381,69
Produits financiers récurrents	697.834,99	400.892,17	296.942,82
Produits financiers non-récurrents	168.117,20		168.117,20
Charges financières récurrentes	-201.772,40	-40.459,04	-161.313,36
Charges financières non-récurrentes	-410.000,00	-175.000,00	-235.000,00
Résultat de l'année avant impôts	400.855,79	583.490,82	-182.635,03
Prélèvements sur impôts différés	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Prélèvements sur réserves immunisées	0,00	0,00	0,00
Transfert aux réserves immunisées	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	400.855,79	583.490,82	-182.635,03

Il est à noter qu'en 2023 COURANT D'AIR n'a plus acheté, ni revendu des certificats verts pour le compte de tiers comme ce fut le cas en 2022 pour un montant de 1,06 M€, montant présent en 2022 non seulement dans la rubrique « chiffre d'affaires » mais aussi dans la rubrique « approvisionnement ». Ceci explique la diminution significative des deux rubriques entre 2023 et 2022.

En 2023, COURANT D'AIR a comptabilisé les réductions de valeur suivantes sur ses participations, reprises dans le poste charges financières :

- 200.000,00 € sur la participation BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP) ;
- 150.000,00 € sur la participation ÉOLIENNES DE LA FAGNE (EDLF) ;
- 50.000 € sur la participation OPTIVENTS ;
- 10.000,00 € sur la participation MONCEAU HYDRO.

Une reprise de réduction de valeur de 14.857,20 € a été actée pour tenir compte de la vente de actions détenues dans la société ATOUT-WAL au profit de la coopérative NOSSE MOULIN. Une reprise de réduction de valeur de 60.000,00 € a

également été actée sur COCITER compte tenu de l'évolution positive de la situation financière de la société COCITER.

Le montant des intérêts perçus relatifs aux différents prêts s'élève à 118.377,36 € au 31.12.2023 pour 81.142,16 € au 31.12.2022.

2. Événements importants depuis la clôture de l'exercice

La construction à Hamois de l'éolienne (Enercon E53) de notre société d'exploitation EDH, dans laquelle COURANT D'AIR détient une participation de 100%, a été finalisée en 2023. La mise en service a eu lieu lors du premier semestre 2023. Les circonstances suivantes ont entraîné des coûts supplémentaires. La capacité portante du sol pour une fondation standard était insuffisante, de sorte qu'il a fallu prévoir une fondation sur pieux. En outre, des surcoûts ont été occasionnés par des temps d'arrêt de la grue, qui n'a pas pu travailler en raison de mauvaises conditions météorologiques. Cette situation a conduit COURANT D'AIR à devoir augmenter le prêt vis-à-vis de EDH de 550.000 € à 800.000 € au 31.12.2023, afin que EDH puisse disposer de suffisamment de trésorerie pour pouvoir faire face à ses obligations pendant la phase de démarrage et de lancement, et cela dans l'attente des premiers revenus liés à la production d'électricité.

cité. Cette situation est temporaire puisque les premiers revenus d'électricité ont été perçus dans le courant de février 2024. Il est à noter également que la liquidation du subside de 309.772,40 € a été réalisée le 20.12.2023 permettant à EDH de clôturer son crédit roll-over de 310.000 €.

En ce qui concerne le sinistre du mât de mesure de 120 m de COURANT D'AIR, installé à Vielsalm depuis début 2022 pour les relevés d'activité des chauves-souris et les mesures de vent, une indemnisation à hauteur de 54.607,13 € a été perçue par COURANT D'AIR compensant l'impact de la perte liée à la valeur comptable résiduelle dans nos livres de 33.085 €.

Comme évoqué ci-dessus, la situation financière de la société BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP) s'est fortement dégradée les derniers mois. Un praticien de la réorganisation a été désigné le 29 février 2024 par le Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi avec pour mission d'établir une situation comptable et financière fiable avec des projections crédibles sur les douze prochains mois (voir point 4 : Description des principaux risques et incertitudes).

Enfin, COURANT D'AIR a adapté ses statuts le 23 janvier 2024 pour se conformer aux dispositions du Codes des sociétés et des associations.

3. Développement de l'activité

A) REVENUS DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION EN PROPRIÉTÉ DIRECTE

NOS 2 ÉOLIENNES À WAIMES

Une grande partie du chiffre d'affaires de COURANT D'AIR est

générée par la production des deux éoliennes de Waimès, dont nous sommes directement propriétaires. L'année 2023 a été une année exceptionnelle avec une production de 10.480 MWh pour 8.105 MWh en 2022 ; 7.772 MWh en 2021 et 9.991 MWh en 2020.

En ce qui concerne le prix de vente de l'électricité :

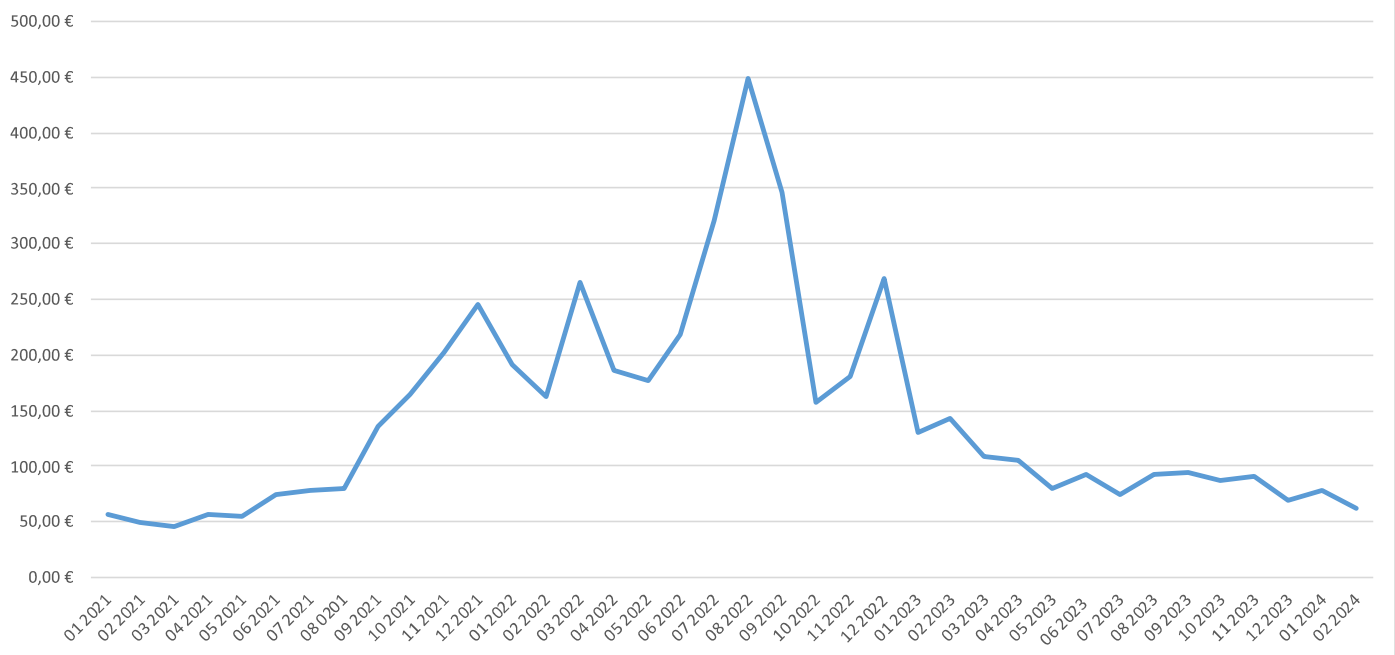
• Explications sur les prix de marché de l'électricité et leur évolution

Le marché de l'électricité, a connu après deux années de hausse significative des prix avec un pic du BELIX à 448,13 €/MWh en août 2022, une diminution progressive des prix au cours de l'année 2023 pour aboutir en décembre 2023 à un niveau de 69,40 €/MWh.

Le BELIX est la moyenne mensuelle (arithmétique) des cotations horaires du BELPEX, ce dernier étant le résultat du négoce quotidien des quantités d'électricité pour chaque heure du jour suivant. Le graphique suivant présente l'évolution du BELIX au cours des 3 dernières années.

Avant la fin de l'année 2021, le BELIX fluctuait habituellement entre 25 et 70 €/MWh, la moyenne des années 2016 à 2020 étant de 41,5 €/MWh. En 2022, par contre, la moyenne des cotations mensuelles du BELIX était de 243,76 €/MWh. L'année 2023 a vu le BELIX redescendre progressivement avec une moyenne de 97,63 €/MWh.

Évolution du BELIX de janvier 2021 à février 2024





• Prix de vente de l'électricité produite par les éoliennes de Waimès

De 2012 à 2020, le prix de vente moyen de l'électricité produite par les deux éoliennes de Waimès était proche de 42 €. Il était de 33,4 €/MWh en 2020, de 64,34 €/MWh en 2021 en raison de l'augmentation des prix du marché au cours du deuxième semestre, de 100 €/MWh en 2022 compte tenu de la décision de plafonner les prix de vente de l'électricité à COCITER et de 63,79 €/MWh en 2023. La tendance est clairement baissière.

NOS PROJETS PV EN TIERS-INVESTISSEUR

Les 8 projets photovoltaïques, d'une puissance totale d'environ 667 kWc, que nous finançons en tant que tiers investisseur, ont connu une exploitation régulière bien qu'en légère diminution par suite d'un rendement spécifique de ces différentes installations d'environ 874 kWh/kWc en 2023, soit moins que l'année précédente. Ceci est lié à une panne sur une installation et à un ensoleillement moins important qu'une année normale.

Le résultat de ces projets est légèrement négatif en 2023 car impactée principalement par la perte des certificats verts en 2023 (voir point 4 : Description des principaux risques et incertitudes).

NOUVEAU PROJET PV LIGNE DIRECTE

Un nouveau projet photovoltaïque de 119,88 kWc sous la forme d'une ligne directe d'électricité a été mis en service avec la Ferme LENTZ à Schoppen fin 2023.

Un projet sera mis en service début 2024 (le projet NOVACITIS de 58,8 kWc).

B) REVENUS DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION

Nos participations dans les sociétés d'exploitation ATOUT-WAL, EDLF, VDH-P et OPTIVENTS nous ont rapporté des revenus de prestations administratives et des dividendes pour un montant de 623.307,48 €, contre 333.000 € l'année précédente. Il est important de rappeler que les dividendes reçus résultent systématiquement du résultat de l'année précédente des sociétés d'exploitation, en l'occurrence 2022.

Cette augmentation provient principalement de la nette augmentation des revenus d'électricité par suite de l'augmentation du prix de l'électricité en 2022 couplée aux revenus de certificats verts. Toutefois il est à noter qu'en raison de l'adaptation du niveau des certificats verts sur la base des niveaux d'électricité à partir de 2022, les revenus des sociétés d'exploitation seront en 2023 nettement inférieurs à ceux de 2022 (voir point 4 : Description des principaux risques et

incertitudes).

Nous attendons également progressivement des revenus de nos autres participations et ce principalement pour HOSe, MONCEAU HYDRO et EDH dans les années à venir.

Toutefois, en 2023, comme mentionné précédemment, des dépréciations ont été effectuées sur nos participations pour 410.000 € ainsi que des reprises de dépréciation pour 74.857,20 € soit un impact négatif global sur le résultat de 335.142,80 €, ce qui fait qu'au final, le montant des divers revenus des sociétés d'exploitation dans les comptes de COURANT D'AIR représente en 2023 un apport de 273.307,43 € pour 158.000 € en 2022. Plus d'infos à ce sujet sous le point "Évaluation des principales participations au capital".

À titre indicatif, voici ci-dessous le chiffre d'affaires en 2022 lié à la production d'électricité et aux certificats verts des principales sociétés d'exploitation dans lesquelles COURANT D'AIR détient des participations, pondéré en fonction du pourcentage de détention.

2022	Chiffre d'affaires (électricité / CV / LGO)
WINDFARM	1.032.525,18
ATOUT-WAL	835.316,16
OPTIVENTS	700.823,71
EDLF	253.330,70
HOSe	190.958,58
MONCEAU HYDRO	50.846,89
BQP	29.104,50
AILES DES CRÊTES C2	17.489,78
EDH	0,00
TOTAL	3.110.395,51

Évolution des participations dans les sociétés d'exploitation

Les participations suivantes dans des sociétés d'exploitation de production sont inchangées en 2022 à l'exception d'ATOUT-WAL qui passe de 44,87% à 39,74%, générant par la même occasion une plus-value de 93.260 € comptabilisée en produit financier non récurrent.

EDH :	100,00%
EDLF :	89,78%
OPTIVENTS :	49,50%
ATOUT-WAL :	39,74%
VDH-P :	33,31%

VDH-P détient les participations suivantes :

ATOUT-WAL	19,66%
WINDFARM	99,87%
OPTIVENTS	50,50%
MONCEAU HYDRO :	13,20 %
HOSe :	10,00 %
BQP :	10,00 %
SEACOOOP :	6,59%

La participation suivante dans une société d'exploitation a été ajoutée en 2023 :

EN PLEIN VENT : 25%

EN PLEIN VENT (EPV)- Nouvelle participation 2023

Le 7 novembre 2023 COURANT D'AIR a acquis 25% de la société EN PLEIN VENT SRL. Le solde des parts sera quant à lui cédé à COURANT D'AIR lorsque l'autorisation de mise en service de l'éolienne par le gestionnaire de réseau ORES aura eu lieu. La société EN PLEIN VENT a lancé la construction d'une nouvelle éolienne NORDEX N117 d'une puissance de 3,6 MW à Gaurain. La mise en service est prévue pour mars 2024.

Il est à noter que 20% des parts seront cédées par COURANT D'AIR à la coopérative CLEF aux mêmes conditions que les conditions d'acquisition de COURANT D'AIR. 55 % des parts devraient être cédées à COCITER dans un horizon d'une à deux années.

SEACOOOP - Augmentation de la participation 2023

Voir également le rapport d'activités 2022 et celui de 2021. Le 15/04/2022, la coopérative SEACOOOP a été créée par 33 coopératives énergétiques des deux fédérations belges REScoop, dont COURANT D'AIR. Le capital total à la création s'élève à 455.000 €, dont 30.000 € ont été apportés par COURANT D'AIR, soit un taux de participation de 6,59%. Dans les années à venir, nous devons, comme tous les autres partenaires, apporter des fonds supplémentaires (jusqu'à 120.000 € pour COURANT D'AIR) pour les activités dans le cadre de l'appel d'offres. Une première augmentation de capital avec une contribution de 30.000 € supplémentaires pour COURANT D'AIR a été effectuée au premier semestre 2023. L'objectif de SEACOOOP est d'obtenir une participation au sein d'un consortium dans les futures concessions du parc Zone Princesse Élisabeth au large des côtes belges.

ÉOLIENNE DE HAMOIS (EDH) - Construction d'une nouvelle éolienne

La mise en service de la nouvelle éolienne Enercon E53 d'une puissance de 800 kW a été lancée sur le territoire de la commune de Hamois au premier semestre 2023. Comme les trois premières éoliennes, elle alimentera la société AVIENT en électricité, mais cette fois-ci via un contrat de fourniture d'énergie et via de l'injection propre et non pas via une location de l'éolienne avec un loyer fixe comme c'est le cas pour EDLF où AVIENT dispose de la totalité de l'électricité. L'investissement d'environ 1,8 million € a bénéficié d'un subside de 309.772,40 € dont le montant a déjà été perçu en 2023. Le financement est assuré par un prêt bancaire de 845.000 € et, pour le reste, par un prêt subordonné de 800.000 € de COURANT D'AIR à EDH.

BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP)

La centrale de biogaz BQP à Farciennes, dans laquelle notre coopérative détient une participation de 10% (au total, 4 coopératives RES coop détiennent ensemble 25%), qui a été mise en service en octobre 2022 est en proie à des difficultés financières significatives (voir point 4 : Description des principaux risques et incertitudes).

C) SUBVENTIONS

En 2023 COURANT D'AIR a reçu le solde de 16.016,87 € pour la subvention INTERREG « Cellules énergétiques ».

La société a reçu une subvention de la Région wallonne d'un montant de 1.500.000 € pour les deux éoliennes de Waimes. Au cours de l'exercice, un montant de 100.000 € a été transféré au résultat. Le transfert au résultat est lié à l'amortissement du parc éolien.

D) RECETTES PROVENANT DE PRÊTS OCTROYÉS

Les prêts accordés aux partenaires et aux sociétés d'exploitation propres ont encore augmenté en 2023 et s'élevaient à la fin de l'année à près de 2,9 millions €, pour environ 1,9 millions € en 2022. Les taux d'intérêt se situent généralement entre 4 et 6%. Des recettes d'intérêts de 118.377 € ont ainsi pu être enregistrées en 2023 contre 81.142 € en 2022.

E) DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR COURANT D'AIR

Nous avons comme l'année précédente examiné de plus près la valeur de nos principales participations dans les sociétés d'exploitation. L'évaluation consiste à comparer la valeur des sociétés d'exploitation par rapport aux montants investis par COURANT D'AIR pour l'achat des parts de ces mêmes sociétés et, le cas échéant, à amortir des surévaluations.

L'objectif est d'aligner la valeur inscrite au bilan de COURANT D'AIR sur la valeur des fonds propres de la société d'exploitation. Le tableau suivant présente le résultat des principales participations de COURANT D'AIR détenues depuis au moins deux ans.

Par rapport à l'année précédente nous y avons inséré la société OPTIVENTS.



Situation de la société au 31/12/2022		ATOUT-WAL	EDLF	VDH-P	OPTIVENTS	COCITER	HOSse	MONCEAU-HYDRO	TOTAL
Capitaux propres	A	2.143.668 €	762.892 €	2.729.212 €	712.588 €	2.501.076 €	3.823.559 €	505.245 €	13.178.240 €
Résultat		586.777 €	131.266 €	706.277 €	363.432 €	1.396.787 €	401.585 €	39.985 €	3.599.109 €
Participation CDA au 31/12/2023									
Taux de participation	B	39,74%	89,78%	33,31%	49,50%	12,28%	10,00%	13,20%	
Valeur d'achat de la participation	C	970.789 €	1.060.000 €	936.592 €	594.000 €	160.000 €	140.000 €	88.000 €	3.949.380 €
Réduction valeur années précédentes	D	-155.000 €	-350.000 €	-30.000 €	- €	-125.000 €	- €	-10.000 €	-670.000 €
Réduction valeur 2023		14.857 €	-150.000 €	- €	- 50.000 €	60.000 €	- €	-10.000 €	-135.143 €
Capital déclaré dans le bilan 2023 de CDA	E = C + D	830.646 €	560.000 €	906.592 €	544.000 €	95.000 €	140.000 €	68.000 €	3.144.237 €
Part des fonds propres de la société	F = A x B	851.894 €	684.925 €	909.101 €	352.731 €	307.132 €	382.356 €	66.692 €	3.554.830 €
Différence	G = F - E	21.248 €	124.925 €	2.509 €	-191.269 €	212.132 €	242.356 €	-1.308 €	410.593 €

Comparaison de la valeur des principales participations de COURANT D'AIR (avec au moins 2 ans de participation)

Une comparaison entre les valorisations chez COURANT D'AIR et les capitaux propres des principales sociétés d'exploitation fait ressortir une balance générale positive de 410.593 €. Pour les sociétés dont la valorisation dans le bilan de COURANT D'AIR est trop importante, celles-ci ont en partie été réduites par rapport à l'année précédente, conformément à la logique de la méthode. L'année précédente, on enregistrait pour la première fois un montant positif de 5.148 € dans la balance. La progression en 2023 s'explique certes par les dévaluations notamment sur EDLF et OPTIVENTS mais aussi et surtout par le fait que les bénéfices réalisés en 2022 dans les sociétés d'exploitation ont fait augmenter sensiblement leurs capitaux propres.

En ce qui concerne OPTIVENTS, la balance négative résulte principalement du fait que l'acquisition a été réalisée fin 2020. Nous avons tenu compte de cette balance négative dans nos prévisions de résultat de la société OPTIVENTS. Notre approche prudente est de répartir l'amortissement sur une durée de 7 ans.

4. Description des principaux risques et incertitudes

MODÈLE DE SOUTIEN

Le modèle de soutien aux énergies renouvelables par le système des certificats verts prévoit une adaptation du niveau des certificats verts sur la base des niveaux de prix sur le marché de l'énergie : si le prix de vente sur le marché augmente, le niveau de soutien diminue. Le mécanisme intervient toutefois avec un an de retard, ce qui signifie que le niveau des certificats verts resté inchangé en 2022 a été adapté en 2023. En 2023, pour l'éolien, le nombre de CV a été réduit à 0, et pour le photovoltaïque (10 à 250 kWp), il a été

ramené à 1/3 ou à 1/4 du niveau antérieur (normal) en fonction de la date de mise en service de l'installation.

Toutefois, si les prix continuent de baisser comme c'est le cas actuellement, le soutien devrait reprendre à partir de 2025.

Cette adaptation est problématique, entre autres, pour nos cinq installations photovoltaïques historiques, d'une puissance totale de 570 kWc, que nous exploitons en tant que tiers investisseur. Le niveau de CV de ces installations se situait jusqu'à fin 2022, selon la date de mise en service des installations, entre 1,53 et 2,4 CV/MWh. Pour l'année d'exploitation 2023, la correction a entraîné une réduction des recettes provenant des CV d'environ 40.000 €. Comme le contrat avec les entreprises ne prévoit pas de révision de la redevance pour l'utilisation des installations photovoltaïques en fonction du montant des CV, nos pertes sur les CV n'ont pas été compensées en 2023. L'évolution de la situation sur plusieurs années dépendra du niveau des prix sur le marché de l'électricité. Si les prix baissent (ce qui est le cas depuis début 2023), le nombre de CV augmentera à nouveau mais avec un décalage temporel d'un an. Nous pensons que ce sera le cas dès 2025, ce qui devrait réduire les 40.000 € de pertes annuelles.

Nous avons une situation similaire avec notre société d'exploitation EDLF à Assesse. Ici, nous mettons à disposition de l'entreprise AVIENT l'électricité produite par trois éoliennes Enercon E53, avec une production annuelle totale de 4.200 à 5.000 MWh, en contrepartie d'une redevance annuelle fixe. Ici aussi, le contrat ne prévoit pas d'adaptation de la redevance en fonction du niveau des CV et l'avantage financier pour la société AVIENTa fortement augmenté grâce à l'élec-

tricité produite par les éoliennes. Pour EDF, la diminution des recettes annuelles liées aux certificats verts pour 2023 s'élève à 319.480 € ce qui a conduit la société à réaliser une perte prévisionnelle de 109.850,16 €. Des négociations avec AVIENT ont eu lieu. Un accord est intervenu portant sur la neutralisation de la perte de EDF en 2023 par AVIENT. Un risque existe également pour 2024 car le niveau des certificats verts en 2024 sera faible voire nul.

Les éoliennes de Waimès ne sont pas soumises à une révision du niveau de soutien, car elles ont été mises en service en 2011 et 2012 avant l'introduction du facteur d'ajustement "rho" en 2014. Cela signifie que nous pouvons compter sur une rémunération de 65 € par certificat (c'est-à-dire par MWh) pour notre production à Waimès jusqu'en 2026/2027, indépendamment du niveau de prix du marché de l'électricité.

BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP)

La situation financière de la société BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP) s'est fortement dégradée durant les derniers mois. Un praticien de la réorganisation a été désigné le 29 février 2024 par le Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi avec pour mission d'établir une situation comptable et financière fiable avec des projections crédibles sur les douze prochains mois. Par mesure de prudence COURANT D'AIR a acté une réduction de valeur sur la totalité des participations et des créances vis-à-vis de BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP).

5. Recherche et développement

COURANT D'AIR est impliquée dans toujours plus de développements de projets de parcs éoliens, et presque dans tous les cas en collaboration avec des partenaires privés et/ou coopératifs.

Il arrive qu'un projet soit abandonné ou stoppé mais d'autres se rajoutent si bien que le nombre de projets en développement augmente régulièrement. Nous sommes donc occupés par de plus en plus de projets, ce qui signifie d'une part que les chances de succès augmentent, mais d'autre part que les coûts augmentent également. Le rapport d'activité donne une vue sur l'ensemble des projets en développement.

Le développement d'un projet prend généralement 3 ans ou plus, c'est pourquoi les coûts sont amortis sur une période de 3 ans, ce qui permet aussi d'éviter des pics de charge. Même si nous n'avons pas pu mettre en œuvre un projet propre ces dernières années, l'acquisition de projets existants nous a permis de progresser. Ceux-ci apportent de nouvelles recettes structurelles et contribuent à supporter

les coûts de développement de projets, mais également les autres activités de la coopérative. Les acquisitions réalisées en 2023 sont expliquées plus en détail au point 3.

Avec chaque acquisition, le parc de production renouvelable passe un peu plus aux mains des citoyens.

6. État des apports

Au 31.12.2023 les apports de la coopérative s'élevaient à 6.119.500 €. En 2023, des apports pour 251.500 € ont été apportés par les coopérateurs existants ou nouveaux et 37.000 € ont été repris à la suite des sorties.

En termes de membres, 621 nouveaux membres nous ont ainsi rejoints en 2023 et 27 membres ont démissionné (13 avec transfert de parts). Au 31.12.2023, la coopérative comptait ainsi 4.708 membres détenteurs de 24.478 parts de 250 €. Au 31.12.2022, la coopérative comptait 4.114 coopérateurs.

La société a reçu une subvention de la Région wallonne d'un montant de 1.500.000 € pour les deux éoliennes de Waimès. Au cours de l'exercice, un montant de 100.000 € a été transféré au résultat. Le transfert au résultat est lié à l'amortissement du parc éolien.

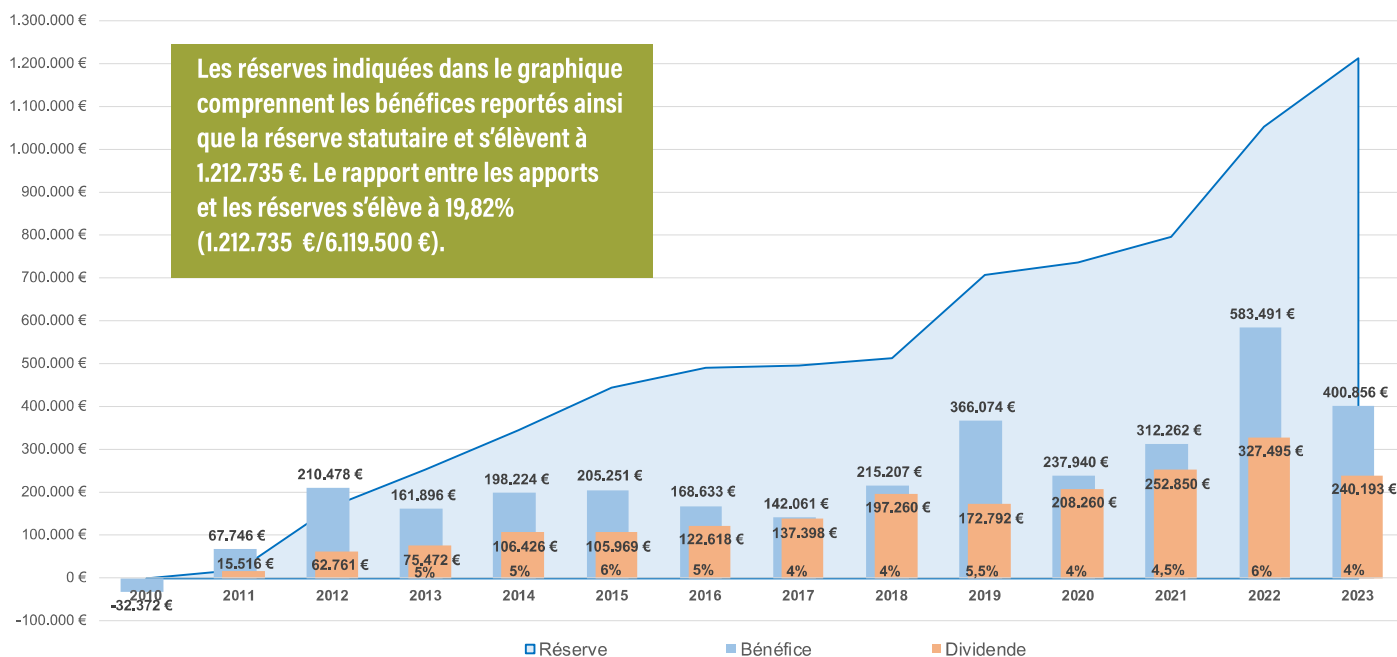
7. Succursales

NÉANT.

8. Affectation du résultat

Tout comme les années précédentes et selon l'art. 39 des statuts, 1/20^e du bénéfice a été transféré à la réserve légale. Nous vous proposons donc d'affecter le résultat de **400.855,79 €** comme suit :

- **20.042,79 €** aux réserves légales, qui s'élèvent ainsi à **166.785,30 €** ;
- **240.193,43 €** comme distribution de dividendes dont le taux est fixé à 4%. Pour les souscriptions faites en 2023, le dividende est calculé à partir de la date de souscription ;
- **140.619,57 €** sont ajoutés au bénéfice à reporter, qui s'élèvent ainsi à **1.045.950,67 €**.



Évolution des bénéfices annuels, des dividendes et des réserves

9. Actions propres

Au cours de l'année 2023, COURANT D'AIR a racheté 148 parts sociales pour un montant total de 37.000 €.

10. Désignation/renouvellement des mandats des administrateurs

En 2023 le conseil d'administration était composé de Mario Heukemes (président), Achim Langer (administrateur délégué), Bernard Portois (administrateur), Michèle Dethier (administratrice), représentant l'organisation Patrimoine Nature mais aussi de trois nouveaux membres depuis l'AG du 27 avril 2023 : Karin Keller, Mario Fickers et Marc Legras.

Les nouveaux statuts actés lors de l'AGE du 24.01.2024 prévoient une durée de mandat de 6 ans contrairement aux anciens statuts où la durée était indéterminée.

11. Articles 6:119, §1 und §2 du Code des Sociétés et Associations

NÉANT

12. Conflit d'intérêts

Pour l'exercice 2023, on ne constate aucun conflit d'intérêt.

13. La finalité sociale

L'article 4 des statuts stipule que COURANT D'AIR est une coopérative à finalité sociale et n'a pas pour but d'enrichir

ses actionnaires, qui ne recherchent qu'une plus-value limitée.

La société a comme principal objectif social :

- le développement des énergies renouvelables, en particulier leur promotion, la facilitation de l'accès à ces énergies et la sensibilisation du public ;
- la participation citoyenne à un projet local, démocratique et éducatif ;
- le développement économique local, car ce projet peut créer des emplois dans le domaine du développement durable.

Activités et projets par lesquels COURANT D'AIR poursuit les engagements inscrits dans sa finalité sociale

Coopérative ouverte

Afin de rester fidèle à son objectif de donner au plus grand nombre de citoyens la possibilité de participer à la production d'énergie renouvelable, COURANT D'AIR est ouverte en permanence à de nouveaux membres. La collecte de fonds ouverte et continue offre aux personnes intéressées la possibilité de souscrire jusqu'à trois parts. En 2023, 621 nouveaux membres ont rejoint la coopérative et 27 personnes l'ont quittée. Au 31.12.2023, la coopérative comptait 4.708 membres.

Production d'énergie aux mains des citoyens

COURANT D'AIR investit continuellement du temps et des

moyens financiers dans le développement de projets de production d'énergie dans le but que les citoyens en deviennent propriétaires. Comme le montre le rapport d'activités, la coopérative est impliquée dans 27 projets en exploitation, une quinzaine de projets sont à différents stades de développement et plusieurs sont en phase de prospection. En 2023, les efforts se sont concentrés en particulier sur les projets suivants :

- l'achèvement et la mise en service de l'éolienne de notre société d'exploitation EDH à Hamois ;
- la finalisation des dossiers et le dépôt des demandes de permis pour les projets de parcs éoliens à Malmedy, Gouvy et Ferrières ;
- la collaboration au développement des projets de parcs éoliens à Vielsalm et à Raeren ;
- l'élaboration et la réalisation de plusieurs projets PV ;
- la participation aux réunions de travail de SEACoop, en préparation de l'appel d'offres pour la concession en 2024 ;
- l'analyse et la mise en œuvre d'une reprise partielle d'un développeur de projets privés d'une nouvelle éolienne (mise en service en février 2024) à Gaurin.

Circuit court et prix mieux contrôlés

En collaboration avec notre fournisseur d'électricité COCITER, COURANT D'AIR contribue au concept de circuit court de l'énergie avec des prix mieux contrôlés. La formule de prix pour la vente de l'électricité de COURANT D'AIR à COCITER prévoit que l'influence du prix du marché est réduite, puisque celui-ci n'est plus pris en compte qu'à un certain pourcentage (entre 20% et 80% selon le choix de la coopérative). Le pourcentage restant est appliqué à une valeur fixe basée sur le coût de production de l'électricité.

Animations de sensibilisation dans les écoles

Avec la clôture des deux projets de soutien LEADER des GAL „100 Dörfer – 1 Zukunft“ et „Zwischen Weser und Göhl“ en 2021 et 2022, COURANT D'AIR a décidé de poursuivre le projet de sensibilisation à une utilisation économe de l'énergie dans les écoles primaires « Génération Zéro Watt » (GZW) de manière continue sur la base de fonds propres. En 2022-2023, 7 écoles avaient participé à GZW et 8 écoles se sont inscrites pour l'année scolaire 2023-2024. En 2023, 15 classes totalisant 269 élèves ont participé aux animations annuelles au parc éolien de Waimes pendant 2 semaines en septembre.

Information et sensibilisation du grand public

- Afin d'informer au mieux et de manière transparente la population sur les projets de parcs éoliens déposés à Malmedy et Gouvy, COURANT D'AIR a réalisé des supports d'information qui ont été distribués à tous les ménages des communes et villages riverains concernés (11.700

boîtes aux lettres). Pendant les périodes d'enquête publique, COURANT D'AIR a également organisé des ateliers d'information afin d'offrir à la population une possibilité supplémentaire d'obtenir des renseignements sur les projets. Pour le projet de Ferrières, les supports d'information et les ateliers ont été réalisés en collaboration avec notre coopérative partenaire Ferréole.

- En amont des demandes d'autorisation et pendant la période d'enquête publique sur les projets de parcs éoliens de Malmedy et de Gouvy, COURANT D'AIR a mené des campagnes de communication via les journaux et la radio sous la forme de 12 à 15 chroniques hebdomadaires autour des enjeux de la transition énergétique, des aspects généraux de l'éolien et des informations spécifiques à chaque projet. Au total, 26 chroniques radio et 38 articles ont été publiés.
- Fin 2023, une collaboration avec trois journaux publicitaires et un quotidien a été mise en place pour la publication d'une chronique mensuelle d'information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, non commerciale et non militante, signée par COURANT D'AIR.
- Début 2023, COURANT D'AIR a proposé aux bénéficiaires du CPAS de Plombières des ateliers d'information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ces ateliers, d'une durée de 4 fois 2 heures, étaient destinés à un public en situation financière difficile et ne maîtrisant pas l'allemand ou le français.

Des explications détaillées sur les différents projets et activités sont données dans le rapport d'activités.

Nous demandons à l'assemblée générale de bien vouloir :

- approuver les comptes annuels avec le bilan et le compte de résultats ;
- approuver le rapport de gestion ;
- accepter l'affectation du résultat proposée ;
- donner décharge aux membres du conseil d'administration et à la société de comptabilité pour leur mandat exercé durant l'exercice écoulé.

Elsenborn, le 22 mars 2024

Le Conseil d'Administration

Achim LANGER
Administrateur

Bernard PORTOIS
Administrateur

Mario FICKERS
Administrateur

Mario HEUKEMES
Président du conseil d'administration

Catharina KELLER
Administratrice

AXYLIUM AUDIT SRL

Lascheterweg 30
B – 4700 Eupen

+32 (0)87 74 01 12
eupen@axylium.net

Allée de la Fraineuse 26
B – 4130 Esneux

+32 (0)4 369 18 11
esneux@axylium.net

A l'assemblée générale de la société
Courant d'Air SC
Elsenborn, Unter den Linden 5/E1
4750 Bütgenbach

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE « COURANT D'AIR » SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle contractuel des comptes annuels de « Courant d'Air » SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de l'auditeur indépendant. Nous avons été désignés pour cette mission par le conseil d'administration sur la base d'une lettre de mission du 7 février 2024.

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle contractuel des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 11.764.929 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 400.856 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de l'exercice précédent et, par conséquent, les chiffres correspondants figurant dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport, n'ont pas fait l'objet d'un audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les comptes annuels de l'exercice précédent ont toutefois fait l'objet d'un examen limité, conformément à la Norme internationale de missions d'examen (ISRE) 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'organe d'administration. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent du rapport de gestion, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de l'auditeur sur ces comptes.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date de notre rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de

toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

L'étendue du contrôle contractuel des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Eupen, le 21 mars 2024

AXYLIUM AUDIT SRL
Cabinet de révision,
Représenté par

Alain KOHNEN,
Réviseur d'entreprises

2023-00084452	0822180314	2022	EUR	23.0.2	m81-f	10/05/2023	24		Verk-E 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	----------

**JAHRESABSCHLUSS UND/ODER ÜBRIGE AUFGRUND
DES GESETZBUCHES FÜR GESELLSCHAFTEN UND
VEREINIGUNGEN ZU HINTERLEGENDE DOKUMENTE**

IDENTIFIKATIONSANGABEN (am Datum der Hinterlegung)

Name : **COURANT D'AIR**

Rechtsform : Genossenschaft mit beschränkter Haftung mit sozialer Zielsetzung

Adresse : Wirtzfelder Straße

Nr : 48

Briefkasten :

Postleitzahl : 4750

Gemeinde : Elsenborn

Land : Belgien

Register der Juristischen Personen (RJP) - Unternehmensgericht zu Eupen

Internetadresse : www.courantdair.be

E-mail adresse :

Unternehmensnummer

0822.180.314

Datum der Hinterlegung der Errichtungsurkunde oder der letzten Urkunde, die das
Veröffentlichungsdatum der Errichtungs- bzw. Änderungsurkunde der Satzungen anführt

12-01-2010

Diese Hinterlegung betrifft :

☒ der JAHRESABSCHLUSS in **EURO** genehmigt durch die Generalversammlung vom **27-04-2023**

☒ die ANDEREN DOCUMENTE

hinsichtlich

das Geschäftsjahr vom

01-01-2022

zum

31-12-2022

vorhergehendes Geschäftsjahr des Jahresabschlusses vom

01-01-2021

zum

31-12-2021

Die Beträge des vorhergehenden Geschäftsjahres sind mit den für das Vorjahr veröffentlichten Beträgen identisch.

Sektionsnummern des standardisierten Modells, die wegen Gegenstandslosigkeit nicht hinterlegt wurden :

Verk-E 6.2, Verk-E 6.7, Verk-E 6.9, Verk-E 8, Verk-E 9, Verk-E 10, Verk-E 11, Verk-E 13, Verk-E 14, Verk-E 15, Verk-E 16,
Verk-E 17

LISTE DER VERWALTUNGSRATSMITGLIEDER, GESCHÄFTSFÜHRER UND KOMMISSARE UND ERKLÄRUNG IN BEZUG AUF EINEN PRÜFUNGS- ODER ZUSÄTZLICHEN BERICHTIGUNGSAUFGABEN

LISTE DER VERWALTUNGSRATSMITGLIEDER, GESCHÄFTSFÜHRER UND KOMMISSARE

VOLLSTÄNDIGE LISTE mit Namen, Vornamen, Beruf, Wohnsitz (Anschrift, Nummer, Postleitzahl und Gemeinde) und Funktion in der Gesellschaft

LANGER Achim

Gartenstraße 24

4750 Elsenborn

BELGIEN

Anfang vom mandat : 2009-12-23

Ende vom mandat :

Bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied

PORTOIS Bernard

Champagne 7 /

4950 Weismes

BELGIEN

Anfang vom mandat : 2015-04-24

Ende vom mandat :

Verwaltungsratsmitglied

HEUKEMES Mario

Wirtzfelder Straße 48

4750 Elsenborn

BELGIEN

Anfang vom mandat : 2009-12-23

Ende vom mandat :

Vorsitzender des Verwaltungsrats

PATRIMOINE NATURE VoG

0431988708

Chemin-Rue 34 /

4960 Malmedy

BELGIEN

Anfang vom mandat : 2009-12-23

Ende vom mandat :

Verwaltungsratsmitglied

Direkt oder indirekt vertreten durch :

DETHIER Michèle

Rue du Lac 3 /

4950 Weismes

BELGIEN

ERKLÄRUNG IN BEZUG AUF EINEN PRÜFUNGS- ODER ZUSÄTZLICHEN BERICHTIGUNGSAUFGTRAG

Das Verwaltungsorgan erklärt, gemäß Artikel 5 des Gesetzes vom 17 März 2019 über die Berufe des Wirtschaftsprüfers und des Steuerberaters, keine laut Gesetz nicht dazu berechnigte Person mit einer Prüfung oder Berichtigung beauftragt zu haben.

Der Jahresabschluss wurde nicht von einem zertifizierten Wirtschaftsprüfer oder einem Betriebsrevisor, der nicht der Kommissar ist, geprüft oder berichtigt.

Bei bejahender Antwort müssen nachstehend angegeben werden: Name, Vornamen, Beruf und Wohnsitz; die Mitgliedsnummer bei seinem Institut und die Art seines Auftrags:

- A. Die Buchführung der Gesellschaft*,
- B. Die Aufstellung des Jahresabschlusses*,
- C. Die Prüfung dieses Abschlusses und/oder
- D. Die Korrektur dieses Abschlusses.

Wenn die unter A. oder B. genannten Aufgaben von zugelassenen Wirtschaftsprüfer oder zugelassenen Wirtschaftsprüfer-Fiskalisten durchgeführt wurden, können nachstehend angegeben werden: Name, Vornamen, Beruf und Wohnsitz jedes zugelassenen Wirtschaftsprüfer oder zugelassenen Wirtschaftsprüfer-Fiskalisten sowie Mitgliedsnummer bei dem Institut für Steuerberater und Wirtschaftsprüfer (ITAA) und die Art seines Auftrags.

(* Fakultative Angabe.)

Name, Vornamen, Beruf und Wohnsitz	Mitgliedsnummer	Art des Auftrags (A, B, C und/oder D)
CONFIANCIA ST. VITH GmbH 0651587996 Major-Long-Straße 15 / 4780 Sankt-Vith BELGIEN	70488381	A B

JAHRESABSCHLUSS

BILANZ NACH ERGEBNISVERWENDUNG

	Anh.	Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
AKTIVA				
ERRICHTUNGS- UND ERWEITERUNGSaufWENDUNGEN				
ANLAGEVERMÖGEN				
Immaterielle Anlagewerte				
Sachanlagen				
Grundstücke und Bauten		20		
Anlagen, Maschinen und Betriebsausstattung		21/28	9.834.717	8.601.879
Geschäftsausstattung und Fuhrpark	6.1.1	21	54.143	57.445
Leasing und ähnliche Rechte	6.1.2	22/27	2.485.674	2.907.851
Sonstige Sachanlagen		22	1.936.293	2.408.726
Anlagen im Bau und geleistete Anzahlungen		23	413.121	455.189
		24	8.269	13.000
		25		
		26	27.991	30.935
		27	100.000	
Finanzanlagen	6.1.3	28	7.294.901	5.636.583
UMLAUFVERMÖGEN		29/58	1.939.429	2.011.049
Forderungen mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr		29		
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen		290		
Sonstige Forderungen		291		
Vorräte und in Ausführung befindliche Bestellungen		3	164.905	68.677
Vorräte		30/36	164.905	68.677
In Ausführung befindliche Bestellungen		37		
Forderungen mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr		40/41	884.020	1.424.997
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen		40	705.611	1.185.666
Sonstige Forderungen		41	178.409	239.331
Geldanlagen		50/53		
Flüssige Mittel		54/58	817.242	421.627
Rechnungsabgrenzungsposten		490/1	73.263	95.748
SUMME DER AKTIVA		20/58	11.774.147	10.612.928

Anh.

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
10/15	<u>7.397.638</u>	<u>6.515.892</u>
10/11	5.905.000	5.179.250
110	5.892.500	5.166.750
111	12.500	12.500
12		
13	180.541	151.366
130/1	146.743	117.568
1311	146.743	117.568
1312		
1313		
1319		
132		
133	33.798	33.798
14	905.331	678.510
15	406.766	506.766
19		
16	<u>491.763</u>	<u>353.873</u>
160/5	491.763	353.873
160		
161		
162	491.763	353.873
163		
164/5		
168		

PASSIVA

EIGENKAPITAL

Einlage

Verfügbar

Nicht verfügbar

Neubewertungsrücklagen

Rücklagen

Nicht verfügbare Rücklagen

Satzungsmäßige nicht verfügbare Rücklagen

Erwerb eigener Aktien

Finanzielle Unterstützung

Sonstige

Steuerfreie Rücklagen

Verfügbare Rücklagen

Gewinnvortrag (Verlustvortrag)

(+)/(-)

Kapitalsubventionen

Vorschuss an die Gesellschafter auf der Verteilung des Nettoaktiva

RÜCKSTELLUNGEN UND AUFGESCHOBENE STEUERN

Rückstellungen für Risiken und Aufwendungen

Pensionen und ähnliche Verpflichtungen

Steuern

Große Reparaturen und Instandhaltungsarbeiten

Umweltschutzverpflichtungen

Sonstige Risiken und Aufwendungen

Aufgeschobene Steuern

		Anh.	Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
VERBINDLICHKEITEN			17/49	<u>3.884.745</u>	<u>3.743.163</u>
Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr			6.3 17	2.361.543	2.043.083
Finanzverbindlichkeiten			170/4	2.361.543	2.043.083
Kreditinstitute, Verbindlichkeiten aufgrund von Leasing- und ähnlichen Verträgen			172/3	280.744	654.774
Sonstige Anleihen			174/0	2.080.799	1.388.309
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen			175		
Anzahlungen auf Bestellungen			176		
Sonstige Verbindlichkeiten			178/9		
Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr			6.3 42/48	1.478.030	1.641.537
Innerhalb eines Jahres fällig werdende Verbindlichkeiten mit einer ursprünglichen Laufzeit von mehr als einem Jahr			42	377.297	419.826
Finanzverbindlichkeiten			43		
Kreditinstitute			430/8		
Sonstige Anleihen			439		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen			44	318.601	533.842
Lieferanten			440/4	318.601	533.842
Verbindlichkeiten aus Wechseln			441		
Anzahlungen auf Bestellungen			46		
Verbindlichkeiten aufgrund von Steuern, Arbeitsentgelten und Soziallasten			45	151.412	132.106
Steuern			450/3	103.309	76.311
Arbeitsentgelte und Soziallasten			454/9	48.103	55.795
Sonstige Verbindlichkeiten			47/48	630.721	555.762
Rechnungsabgrenzungsposten			492/3	45.173	58.544
SUMME DER PASSIVA			10/49	11.774.147	10.612.928

SCHEMA DER ERGEBNISRECHNUNG

	Anh.	Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
Betriebliche Erträge und Aufwendungen				
Brutto-Betriebsmarge	(+)/(-)	9900	1.438.133	1.097.844
Wovon: nicht wiederkehrende betriebliche Erträge		76A		
Umsatzerlöse		70		
Waren, Roh-, Hilfs- und Betriebsstoffe, übrige Lieferungen und Leistungen		60/61		
Arbeitsentgelte, Soziallasten und Pensionen	(+)/(-)	62	307.839	309.754
Abschreibungen und Wertminderungen auf Errichtungs- und Erweiterungsaufwendungen, auf immaterielle Anlagewerte und Sachanlagen		630	584.261	587.705
Wertminderungen von Vorräten, in Ausführung befindlichen Bestellungen und Forderungen aus Lieferungen und Leistungen: Zuführungen (Rücknahmen)	(+)/(-)	631/4		
Rückstellungen für Risiken und Aufwendungen: Zuführungen (Verbrauch und Auflösungen)	(+)/(-)	635/8	137.890	20.061
Sonstige betriebliche Aufwendungen		640/8	210	4.731
Auf der Aktivseite als Restrukturisierungskosten ausgewiesene betriebliche Aufwendungen	(-)	649		
Nicht wiederkehrende betriebliche Aufwendungen		66A	9.875	9.223
Betriebsgewinn (Betriebsverlust)	(+)/(-)	9901	398.058	166.370
Finanzerträge	6.4	75/76B	400.892	320.323
Wiederkehrende Finanzerträge		75	400.892	302.985
Wovon: Kapital- und Zinssubventionen		753	100.000	100.000
Nicht wiederkehrende Finanzerträge		76B		17.338
Finanzaufwendungen	6.4	65/66B	215.459	174.431
Wiederkehrende Finanzaufwendungen		65	40.459	64.431
Nicht wiederkehrende Finanzaufwendungen		66B	175.000	110.000
Gewinn (Verlust) des Geschäftsjahres vor Steuern	(+)/(-)	9903	583.491	312.262
Auflösung von aufgeschobenen Steuern		780		
Zuführung zu aufgeschobenen Steuern		680		
Steuern auf das Ergebnis	(+)/(-)	67/77		
Gewinn (Verlust) des Geschäftsjahres	(+)/(-)	9904	583.491	312.262
Entnahmen aus den steuerfreien Rücklagen		789		
Einstellung in die steuerfreien Rücklagen		689		
Zu verwendender Gewinn (anzurechnender Verlust) des Geschäftsjahres	(+)/(-)	9905	583.491	312.262

ERGEBNISVERWENDUNG

		Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
Zu verwendender Gewinnsaldo (anzurechnender Verlustsaldo)	(+)/(-)	9906	1.262.001	946.973
Zu verwendender Gewinn (anzurechnender Verlust) des Geschäftsjahres	(+)/(-)	(9905)	583.491	312.262
Gewinnvortrag (Verlustvortrag) aus dem Vorjahr	(+)/(-)	14P	678.510	634.711
Entnahmen aus dem Eigenkapital		791/2		
Zuweisungen an das Eigenkapital		691/2	29.175	15.613
an der Einlage		691		
an die gesetzliche Rücklage		6920	29.175	15.613
an die sonstigen Rücklagen		6921		
Vorzutragender Gewinn (Verlust)	(+)/(-)	(14)	905.331	678.510
Teilnahme der Gesellschafter am Verlust		794		
Zu verteilender Gewinn		694/7	327.495	252.850
Vergütung der Einlage		694	327.495	252.850
Verwalter oder Geschäftsführer		695		
Arbeitnehmer		696		
Andere Berechtigte		697		

ANHANG

AUFSTELLUNG DES ANLAGEVERMÖGENS

IMMATERIELLE ANLAGEWERTE

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

 Anschaffungen einschließlich aktivierter Eigenleistungen

 Veräußerungen und Außerdienststellungen

 Umbuchungen von einem Posten in einen anderen

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

 Gebucht

 Zurückgenommen

 Von Dritten erworben

 Aufgrund von Veräußerungen und Außerdienststellungen gelöscht

 Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

NETTOBUCHWERT AM ENDE DES GESCHÄFTSJAHRES

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
8059P	XXXXXXXXXX	269.287
8029	33.372	
8039	41.445	
(+)/(-) 8049		
8059	261.213	
8129P	XXXXXXXXXX	211.841
8079	26.800	
8089		
8099		
8109	31.571	
(+)/(-) 8119		
8129	207.071	
(21)	54.143	

SACHANLAGEN

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Anschaffungen einschließlich aktivierter Eigenleistungen
- Veräußerungen und Außerdienststellungen
- Umbuchungen von einem Posten in einen anderen

Anschaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Mehrwerte am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Gebucht
- Von Dritten erworben
- Gelöscht
- Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Mehrwerte am Ende des Geschäftsjahres

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

- Gebucht
- Zurückgenommen
- Von Dritten erworben
- Aufgrund von Veräußerungen und Außerdienststellungen gelöscht
- Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

NETTOBUCHWERT AM ENDE DES GESCHÄFTSJAHRES

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
8199P	XXXXXXXXXX	7.941.688
8169	135.284	
8179		
(+)/(-) 8189		
8199	8.076.972	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	5.033.837
8279	557.461	
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	5.591.298	
(22/27)	2.485.674	

FINANZANLAGEN

Ansaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

Ansaffungen

Veräußerungen und Außerdienststellungen

Umbuchungen von einem Posten in einen anderen

Sonstige Veränderungen

Ansaffungswert am Ende des Geschäftsjahres

Mehrwerte am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

Gebucht

Von Dritten erworben

Gelöscht

Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Mehrwerte am Ende des Geschäftsjahres

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

Gebucht

Zurückgenommen

Von Dritten erworben

Aufgrund von Veräußerungen und Außerdienststellungen gelöscht

Von einem Posten in einen anderen umgebucht

Abschreibungen und Wertminderungen am Ende des Geschäftsjahres

Nicht eingeforderte Beträge am Ende des Geschäftsjahres

Veränderungen im Geschäftsjahr

Nicht eingeforderte Beträge am Ende des Geschäftsjahres

NETTOBUCHWERT AM ENDE DES GESCHÄFTSJAHRES

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
8395P	XXXXXXXXXX	6.131.583
8365	2.292.145	
8375	295.917	
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	8.127.811	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	495.000
8475	175.000	
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515	162.910	
8525	832.910	
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	7.294.901	

AUFSTELLUNG DER VERBINDLICHKEITEN

	Kodes	Geschäftsjahr
AUFGLIEDERUNG DER VERBINDLICHKEITEN MIT EINER URSPRÜNGLICHEN LAUFZEIT VON MEHR ALS EINEM JAHR, JE NACH RESTLAUFZEIT		
Summe der innerhalb eines Jahres fällig werdende Verbindlichkeiten mit einer ursprünglichen Laufzeit von mehr als einem Jahr	(42)	377.297
Summe der Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr aber höchstens 5 Jahren	8912	257.700
Summe der Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als 5 Jahren	8913	2.103.843
BESICHERTE VERBINDLICHKEITEN (IN DEN PASSIVPOSTEN 17 UND 42/48 EINBEGRIFFEN)		
Durch die belgische öffentliche Hand besicherte Verbindlichkeiten		
Finanzverbindlichkeiten	8921	
Kreditinstitute, Verbindlichkeiten aufgrund von Leasing- und ähnlichen Verträgen	891	
Sonstige Anleihen	901	
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	8981	
Lieferanten	8991	
Verbindlichkeiten aus Wechseln	9001	
Anzahlungen auf Bestellungen	9011	
Verbindlichkeiten aufgrund von Arbeitsentgelten und Soziallasten	9021	
Sonstige Verbindlichkeiten	9051	
Summe der durch die belgische öffentliche Hand besicherte Verbindlichkeiten	9061	
Durch gestellte oder unwiderruflich zugesagte dingliche Sicherheiten an Aktiva der Gesellschaft besicherte Verbindlichkeiten		
Finanzverbindlichkeiten	8922	
Kreditinstitute, Verbindlichkeiten aufgrund von Leasing- und ähnlichen Verträgen	892	
Sonstige Anleihen	902	
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	8982	
Lieferanten	8992	
Verbindlichkeiten aus Wechseln	9002	
Anzahlungen auf Bestellungen	9012	
Verbindlichkeiten aufgrund von Steuern, Arbeitsentgelten und Soziallasten	9022	
Steuern	9032	
Arbeitsentgelte und Soziallasten	9042	
Sonstige Verbindlichkeiten	9052	
Summe der durch gestellte oder unwiderruflich zugesagte dingliche Sicherheiten an Aktiva des Unternehmens besicherte Verbindlichkeiten	9062	

ERGEBNISSE

PERSONAL

Arbeitnehmer, für die die Gesellschaft eine DIMONA-Meldung eingereicht hat oder die im allgemeinen Personalregister eingetragen sind

Durchschnittlicher Personalbestand in Vollzeitäquivalenzen

Kodes	Geschäftsjahr	Vorhergehendes Geschäftsjahr
9087	4,4	4,8
76		17.338
(76A)		
(76B)		17.338
66	184.875	119.223
(66A)	9.875	9.223
(66B)	175.000	110.000
6502		162

ERTRÄGE UND AUFWENDUNGEN AUSSERORDENTLICHEN UMFANGS ODER WELCHE AUSSERORDENTLICH VORKOMMEN

Nicht wiederkehrende Erträge

Nicht wiederkehrende betriebliche Erträge

Nicht wiederkehrende Finanzerträge

Nicht wiederkehrende Aufwendungen

Nicht wiederkehrende betriebliche Aufwendungen

Nicht wiederkehrende Finanzaufwendungen

FINANZERGEBNISSE

Aktivierte Zinsen

NICHT IN DER BILANZ AUSGEWIESENE RECHTE UND VERPFLICHTUNGEN

PERSÖNLICHE SICHERHEITEN, DIE DURCH DIE GESELLSCHAFT ZUR BESICHERUNG VON VERBINDLICHKEITEN ODER VERPFLICHTUNGEN DRITTER GESTELLT ODER UNWIDERRUFLICH ZUGESAGT WURDEN

Wovon

Durch die Gesellschaft indossierte, in Umlauf befindliche Handelswechsel

DINGLICHE SICHERHEITEN

Dingliche Sicherheiten, die durch die Gesellschaft an eigenen Aktiva zur Besicherung von Verbindlichkeiten und Verpflichtungen der Gesellschaft gestellt oder unwiderruflich zugesagt wurden

Hypotheken

Buchwert der belasteten Aktiva

Betrag der Eintragung

Im Falle von unwiderruflichen Hypothekarmandaten: der Betrag, den der Bevollmächtigte aufgrund des Mandats eintragen kann

Verpfändung des Firmenwertes

Höchstbetrag der Schuldbesicherung und der Eintragung

Im Falle von unwiderruflichen Mandaten zur Verpfändung des Firmenwertes: der Betrag, den der Bevollmächtigte aufgrund des Mandats eintragen kann

Verpfändung anderer Aktiva oder unwiderrufliche Mandate zur Verpfändung anderer Aktiva

Buchwert der belasteten Aktiva

Höchstbetrag der Schuldbesicherung

Sicherheiten, die in Form von noch nicht erworbenen Aktiva gestellt oder unwiderruflich zugesagt wurden

Betrag der betreffenden Aktiva

Höchstbetrag der Schuldbesicherung

Verkäuferprivileg

Buchwert des verkauften Guts

Betrag des unbezahlten Preises

Kodes	Geschäftsjahr
9149	
9150	
91611	1.935.750
91621	300.000
91631	6.135.900
91711	
91721	6.135.900
91811	2.076.528
91821	1.722.528
91911	
91921	
92011	
92021	

Dingliche Sicherheiten, die durch die Gesellschaft an eigenen Aktiva zur Besicherung von Verbindlichkeiten und Verpflichtungen Dritter gestellt oder unwiderruflich zugesagt wurden

Kodes	Geschäftsjahr
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

- Hypotheken
- Buchwert der belasteten Aktiva

Betrag der Eintragung

Im Falle von unwiderruflichen Hypothekarmandaten: der Betrag, den der Bevollmächtigte aufgrund des Mandats eintragen kann
- Verpfändung des Firmenwertes
- Höchstbetrag der Schuldbesicherung und der Eintragung

Im Falle von unwiderruflichen Mandaten zur Verpfändung des Firmenwertes: der Betrag, den der Bevollmächtigte aufgrund des Mandats eintragen kann
- Verpfändung anderer Aktiva oder unwiderrufliche Mandate zur Verpfändung anderer Aktiva
- Buchwert der belasteten Aktiva

Höchstbetrag der Schuldbesicherung
- Sicherheiten, die in Form von noch nicht erworbenen Aktiva gestellt oder unwiderruflich zugesagt wurden
- Betrag der betreffenden Aktiva

Höchstbetrag der Schuldbesicherung
- Verkäuferprivileg
- Buchwert des verkauften Guts

Betrag des unbezahlten Preises

BETRAG, ART UND FORM DER WESENTLICHEN RECHTSSTREITIGKEITEN UND SONSTIGEN WESENTLICHEN VERPFLICHTUNGEN

Geschäftsjahr

REGELUNG FÜR RUHESTANDS- UND HINTERBLIEBENENPENSIONEN ZUGUNSTEN DES PERSONALS ODER DER GESCHÄFTSFÜHRUNG

- Kurze Darstellung
- Getroffene Maßnahmen zur Deckung der sich hieraus ergebenden Aufwendungen

BEZIEHUNGEN ZU VERBUNDENEN UNTERNEHMEN, ZU ASSOZIIERTEN UNTERNEHMEN, ZU DEN VERWALTUNGSRATSMITGLIEDERN UND GESCHÄFTSFÜHRERN UND KOMMISSAREN

VERBUNDENE ODER ASSOZIIERTE UNTERNEHMEN

Zu ihren Gunsten gestellte Sicherheiten

Andere zu ihren Gunsten eingegangene wesentliche Verpflichtungen

VERWALTUNGSRATSMITGLIEDER UND GESCHÄFTSFÜHRER, NATÜRLICHE ODER JURISTISCHE PERSONEN, DIE DIE GESELLSCHAFT DIREKT ODER INDIREKT KONTROLLIEREN ABER KEINE VERBUNDENE UNTERNEHMEN SIND, ODER ANDERE DURCH DIE ERWÄHNTEN PERSONEN DIREKT ODER INDIREKT KONTROLLIERTEN UNTERNEHMEN

Forderungen an obengenannte Personen

Wichtigste Bedingungen hinsichtlich Forderungen, Zinssatz, Laufzeit, gegebenenfalls abgelöste oder abgeschriebene Beträge oder Beträge auf die verzichtet wurde

Zu ihren Gunsten gestellte Sicherheiten

Sonstige wesentliche Verpflichtungen, die zu ihren Gunsten eingegangen wurden

Kodes	Geschäftsjahr
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

DER (DIE) KOMMISSAR(E) UND DIE PERSONEN, MIT DENEN ER VERBUNDEN IST (SIE VERBUNDEN SIND)

Geschäftsjahr

DIREKTE ODER INDIREKTE GESCHÄFTE MIT VERBUNDENEN PARTEIEN ZU MARKTFREMDEN KONDITIONEN

Mit den Personen die eine Beteiligung in der Gesellschaft besitzen

Art des Geschäfts

Null

Mit den Unternehmen an dem die Gesellschaft selbst eine Beteiligung besitzt

Art des Geschäfts

Mit den Verwaltungsratsmitgliedern, den aufsichtsführenden oder führenden Geschäftsleitern

Art des Geschäfts

Geschäftsjahr	

BEWERTUNGSVORSCHRIFTEN

BEWERTUNGSVORSCHRIFTEN

Vorbemerkung - allgemeine Grundsätze:

Die Bewertungsvorschriften sind gemäß den Artikeln 3:6 bis 3:57 des Königlichen Erlasses vom 29. April 2019 zur Ausführung des Gesetzbuches über die Gesellschaften aufgestellt.

Die Jahresabschlüsse werden erstellt unter Berücksichtigung der traditionellen Buchhaltungsprinzipien: historische Kosten, Kontinuität und Vorsicht bei den Bewertungen. Erträge werden aufgeführt, wenn sie realisiert sind, Aufwendungen und Verluste, sobald sie erkennbar sind.

Besondere Regeln:

AKTIVA:

I. Errichtungskosten:

Die Gründungs- und Errichtungskosten werden zu Anschaffungspreis aktiviert und integral im Anschaffungsjahr abgeschrieben. Es sei denn, sie werden zu den tatsächlichen Anschaffungskosten aktiviert. Aktivierte Gründungskosten werden mit einem Satz von 20% abgeschrieben.

II. Immaterielle Anlagewerte:

Immaterielle Anlagewerte werden zu Anschaffungspreisen aktiviert. Sie werden linear zu einem Abschreibungssatz von 20%-30% abgeschrieben. Die Abschreibungen starten ab dem Moment, wo sie realisiert wurden. In Ausnahmefällen können die Abschreibungen erst ab dem Moment verbucht werden, wenn die diesbezüglichen Sachanlagen operativ werden.

III. Sachanlagen:

A. Grundstücke und Bauten

Bei den Bilanzzahlen handelt es sich um Restbuchwerte. Grundstücke werden zu Anschaffungswerten inkl. Nebenkosten aktiviert. Sie werden nicht abgeschrieben.

Nebenkosten können im Jahr des Erwerbs abgeschrieben oder direkt der Gewinn- und Verlustrechnung belastet werden. Gebäude werden zu Anschaffungskosten aktiviert und linear abgeschrieben.

Gebäude werden zu Anschaffungswerten aktiviert und prinzipiell linear, in Spezialfällen degressiv abgeschrieben.

Die Abschreibungssätze betragen, 5 % bei Industrie- und Lagerhallen, 3 % bei Verwaltungsgebäuden. Die Abschreibung der Windräder beträgt 6,67% und entspricht somit der Laufzeit der Genehmigung (15 Jahre)

Diese werden abgeschrieben, ab dem Moment, wo die Anlagen operativ sind.

?

B. Anlagen, Maschinen und Werkzeuge

Diese Güter werden zu Anschaffungswerten bzw. Herstellkosten aktiviert und prinzipiell linear, in Spezialfällen degressiv abgeschrieben.

Die Abschreibungssätze betragen 6,67 % - 33 %, je nach Abnutzungsdauer.

C. Geschäftsausstattung und Fahrzeuge

Die hierunter fallenden Posten werden ebenfalls zu Anschaffungswerten aktiviert und zu den steuerlich zulässigen Abschreibungssätzen abgeschrieben. Diese betragen 10 % - 33 % je nach Abnutzungsdauer.

D. Sonstige Sachanlagen

Die hierunter fallenden Posten werden zu Anschaffungswerten inkl. Nebenkosten aktiviert.

E. Anlagen im Bau und geleistete Anzahlungen

Diese Güter werden zu Anschaffungswerten bzw. Herstellungskosten aktiviert und werden nicht abgeschrieben.

Im Allgemeinen werden geringwertige Investitionsgüter nicht abgeschrieben, sondern direkt zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht. Geringwertige Investitionsgüter sind solche, deren Gesamtwert 1.000,- € nicht übersteigt oder deren Nutzungsdauer weniger als ein Jahr beträgt.

IV. Finanzanlagen:

A. Verbundene Unternehmen

Die Bemessungsgrundlage ist der Anschaffungswert bzw. Nominalwert vorbehaltlich eventueller Wertberichtigungen. Für die Umwandlung von Devisenforderungen wird der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

B. Andere Unternehmen mit denen ein Beteiligungsverhältnis besteht

Auch hier ist die Bemessungsgrundlage der Anschaffungswert vorbehaltlich eventueller Wertberichtigungen. Die Forderungen stehen zu Nominalwerten zu Buch. Für die Umwandlung von Devisenforderungen wird der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

C. Sonstige Finanzanlagen

Hier werden die Buchwerte zum effektiven Nominalwert bewertet.

V. Forderungen mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr:

Die Forderungen werden zu Nominalwerten verbucht. Für Fremdwährungen gilt das bereits vorher erwähnte Prinzip der offiziellen Jahresendkurse.

?

VI. Vorräte und in Ausführung befindliche Bestellungen:

A. Vorräte

Roh-, Hilfs- und Betriebsstoffe, das Material und die Waren werden zu ihrem Anschaffungspreis einschließlich Nebenkosten verbucht. Der Anschaffungspreis wird nach der FIFO-Methode errechnet.

Die unfertigen und fertigen Erzeugnisse werden entsprechend ihrem Selbstkostenwert nach der FIFO-Methode bewertet, ohne Berücksichtigung der mit dem Produkt verbundenen indirekten Herstellungskosten. Bei veralteten Lagerbeständen und Ladenhütern werden Wertminderungen kategorieweise verbucht.

B. In Ausführung befindliche Bestellungen

Bewertungsgrundlage sind die entsprechenden direkten Material- und Fabrikationskosten.

VII. Forderungen mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr:

A. Forderungen aus Lieferungen und Leistungen:

Es handelt sich hier um die offenen Posten der Buchhaltung herrührend aus der Fakturierung aufgrund von gelieferten Waren und Dienstleistungen. Die Kundenforderungen werden zum Nominalwert verbucht. Wenn eine Forderung endgültig verloren ist, wird diese zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht.

Die Devisenforderungen werden in Euro umgewandelt unter Berücksichtigung des offiziellen Jahresendkurses.

B. Sonstige Forderungen

Es handelt sich um Forderungen zum Nominalwert und für Fremdwährungen gilt das bereits vorher erwähnte Prinzip der offiziellen Jahresendkurse.

VIII. + IX. Geldanlagen und Flüssige Mittel:

Hier handelt es sich wieder um effektive Werte, die mit den Auszügen der Geldinstitute übereinstimmen. Für Devisen wird wieder der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

X. Rechnungsabgrenzungsposten:

In dieser Rubrik werden vorzutragende Aufwendungen, d.h. um Beträge, die bereits ausgezahlt wurden, aber sich auf ein folgendes Geschäftsjahr beziehen, ausgewiesen zu ihrem Nominalwert.

?

PASSIVA

VII. Rückstellungen für Risiken und Aufwendungen

Diese Rubrik beinhaltet Rückstellungen für in Zukunft anfallende Arbeiten im Allgemeinen und organisatorischen Bereich, deren Existenz sicher, deren Kosten jedoch geschätzt sind.

VIII. Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr

Die Kreditverträge mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr werden laut Tilgungstabelle des Kreditgebers verbucht. Hier werden die Verbindlichkeiten der Kreditinstitute und anderer Kreditgeber verbucht - am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die im darauffolgenden Geschäftsjahr fälligen Posten in die kurzfristigen Verbindlichkeiten umgebucht.

IX. Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von bis zu einem Jahr

Die Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr stellen Handels-, Personal-, Sozial-, Fiskal-, und Kapitalverpflichtungen dar. Ebenfalls werden die im darauffolgenden Geschäftsjahr fälligen Posten der langfristigen Verbindlichkeiten in dieser Rubrik aufgeführt.

Lieferantenforderungen werden zum Nominalwert verbucht.

X. Rechnungsabgrenzungsposten

Diese Rubrik enthält die anzurechnenden Aufwendungen des Jahres.

Bütgenbach, den 22. März 2023

Achim LANGER Mario HEUKEMES Patrimoine Nature Asbl
 Vertreten durch Michèle DETHIER
 Delegierter VerwalterPräsident des VerwaltungsratesVerwalter

Bernard PORTOIS
 Verwalter

ÜBRIGE AUFGRUND DES GESETZBUCHES FÜR
GESELLSCHAFTEN UND VEREINIGUNGEN ZU HINTERLEGENDE
DOKUMENTE

INFORMATIONEN ÜBER DIE BETEILIGUNGEN

BETEILIGUNGEN UND GESELLSCHAFTSRECHTE, DIE AN ANDEREN UNTERNEHMEN GEHALTEN WERDEN

Sind nachstehend anzugeben, die Unternehmen, an denen die Gesellschaft beteiligt ist (Beteiligungen enthalten in den Aktivposten 28), sowie die sonstigen Unternehmen, an denen die Gesellschaft Gesellschaftsrechte (enthalten in den Aktivposten 28 und 50/53) in Höhe von mindestens 10 % des Kapitals, des Eigenkapitals oder einer Aktiengattung dieser Gesellschaft besitzt.

NAME, vollständige Anschrift des SITZES und im Falle eines Unternehmens belgischen Rechts, die UNTERNEHMENSNUMMER	Gehaltene Gesellschaftsrechte				Angaben, die dem letzten verfügbaren Jahresabschluss entnommen sind			
	Art	unmittelbar		durch Tochte rgesell schafte n	Jahresabschlus s aufgestellt am	Währu ngsein heiten	Eigenkapital	Nettoergebnis
		Anzahl	%				%	(+) oder (-) (in Währungseinheiten)
Atout-Wal SCRL 0544871269 Genossenschaft mit beschränkter Haftung Maisonceles 53 5571 Wiesme BELGIEN	Anteilscheine	105	44,87		2021-12-31	EUR	1.988.271	301.601
Bajate 0448800687 Aktiengesellschaft Steenweg op Hoogstraten 148 2330 Merksplas BELGIEN	Anteile		75		2021-12-31	EUR	341.802	-97.503
Comptoir Citoyen des Energies 0508727881 Genossenschaft mit beschränkter Haftung Rue de Barry 20 / 7904 Pipaix BELGIEN	Anteilsscheine Kat A	115	11,3		2021-12-31	EUR	1.117.288	50.092
Eolienne de Hamois 0746738167 Gesellschaft mit beschränkter Haftung Unter den Linden 5 E/1 4750 Butgenbach BELGIEN	Anteile	300	100		2021-12-31	EUR	6.410	-5.590
Hydroelectricité d'Ourthe et Sambre 0715759634 Genossenschaft Rue du Poirier 3 6031 Monceau-sur-Sambre BELGIEN	Anteilscheine	140	10		2021-12-31	EUR	2.797.165	758.147

N°	0822180314	Verk-E 7.1						
----	------------	------------	--	--	--	--	--	--

Mobility Factory 0717984991 Europäische Genossenschaft Milcampsaan 105 1030 Schaerbeek BELGIEN	Anteile Kategorie A		11		2021-12-31	EUR	243.362	-50.018
Monceau Hydro SA 0635808373 Aktiengesellschaft Rue du Poirier 3 4570 Marchin BELGIEN	Anteilscheine	132	13,2		2021-12-31	EUR	505.593	250.349
Optivents 0537797001 Gesellschaft mit beschränkter Haftung Rue Basse 26 5560 Houyet BELGIEN	Anteil	99	49,5		2021-12-31	EUR	702.978	213.744
REScoop Mutual for Energy Communities Investing in aSustainable Europe 0711745517 Europäische Genossenschaft Avenue Milcamps 105 1030 Schaerbeek BELGIEN	Anteile Klasse A	1	16,67		2021-12-31	EUR	28.383	-756
Seacop 0784920931 Genossenschaft Posthoflei 3/3 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIEN	Anteile	91	6,59					
Société éolienne de la Fagne 0640925619 Gesellschaft mit beschränkter Haftung Rue Leon-Charlier 219 6927 Tellin BELGIEN	Anteilscheine	167	89,78		2021-12-31	EUR	683.689	128.143
VDH Participations 0738742793 Genossenschaft Rue Basse 26 5560 Houyet BELGIEN	Anteil	908	33		2021-12-31	EUR	2.592.635	-62.183

SOZIALBILANZ

Nummern der für die Gesellschaft zuständigen paritätischen Ausschüsse: 100

ARBEITNEHMER, FÜR DIE DIE GESELLSCHAFT EINE DIMONA-MELDUNG EINGEREICHT HAT ODER DIE IM ALLGEMEINEN
PERSONALREGISTER EINGETRAGEN SIND

Im laufenden und im
vorhergehenden Geschäftsjahr

Durchschnittliche Anzahl der Arbeitnehmer
Anzahl der tatsächlich geleisteten
Arbeitsstunden
Personalaufwand

Kodes	1. Vollzeit (Geschäftsjahr)	2. Teilzeit (Geschäftsjahr)	3. Summe (S) oder Summe in Vollzeit- äquivalenzen (VZÄ) (Geschäftsjahr)	3P. Summe (S) oder Summe in Vollzeit- äquivalenzen (VZÄ) (vorhergehendes Geschäftsjahr)
100	1	4,9	4,4	4,8
101	1.748	5.827	7.575	7.916
102	71.037	236.803	307.839	309.754

Am Bilanzstichtag des betreffenden Geschäftsjahres

Anzahl der Arbeitnehmer

Nach Art des Arbeitsvertrags

Unbefristeter Vertrag
Befristeter Vertrag
Vertrag zur Durchführung einer genau bestimmten Arbeit
Vertretungsvertrag

Nach Geschlecht und Ausbildungsniveau

Männer
Primarschulunterricht
Sekundarschulunterricht
Nichtuniversitärer Hochschulunterricht
Universitätsunterricht
Frauen
Primarschulunterricht
Sekundarschulunterricht
Nichtuniversitärer Hochschulunterricht
Universitätsunterricht

Nach Berufskategorie

Führungskräfte
Angestellte
Arbeiter
Sonstige

Kodes	1. Vollzeit	2. Teilzeit	3. Summe in Vollzeitäquiva- lenzen
105	1	4	3,8
110	1	4	3,8
111			
112			
113			
120	1	2	2,2
1200	1	2	2,2
1201			
1202			
1203			
121		2	1,6
1210		1	0,8
1211		1	0,8
1212			
1213			
130			
134	1	4	3,8
132			
133			

TABELLE DER PERSONALVERÄNDERUNGEN IM BETREFFENDEN GESCHÄFTSJAHR

ZUGÄNGE Anzahl der Arbeitnehmer, für die die Gesellschaft eine DIMONA-Meldung eingereicht hat oder die im Laufe des Geschäftsjahres in das allgemeine Personalregister eingetragen wurden	Kodes	1. Vollzeit	2. Teilzeit	3. Summe in Vollzeitäquivalenzen
ABGÄNGE Anzahl der Arbeitnehmer, bei denen das Datum der Beendigung des Arbeitsverhältnisses in einer DIMONA-Meldung steht oder im Laufe des Geschäftsjahres in das allgemeine Personalregister eingetragen wurde	205			
	305		1	0,4

AUSKÜNFTE ÜBER AUSBILDUNGSAKTIVITÄTEN FÜR ARBEITNEHMER IM LAUFENDEN GESCHÄFTSJAHR

Gesamte vom Arbeitgeber getragenen Maßnahmen zur formellen beruflichen Weiterbildungen Anzahl der betroffenen Arbeitnehmer Anzahl Stunden der besuchten Ausbildung Nettokosten für die Gesellschaft wovon Bruttokosten die direkt mit der Weiterbildung verbunden sind wovon gezahlte Beiträge und Einzahlungen an Kollektivfonds wovon bewilligte Zuschüsse und andere finanzielle Vorteile (in Abzug)	Kodes	Männer	Kodes	Frauen
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
	58033		58133	
Gesamte vom Arbeitgeber getragenen Maßnahmen zur weniger formellen und informellen beruflichen Weiterbildungen Anzahl der betroffenen Arbeitnehmer Anzahl Stunden der besuchten Ausbildung Nettokosten für die Gesellschaft	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
Gesamte vom Arbeitgeber getragenen Maßnahmen zur beruflichen Erstausbildung Anzahl der betroffenen Arbeitnehmer Anzahl Stunden der besuchten Ausbildung Nettokosten für die Gesellschaft	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	



07

LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022 ainsi que notre rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé.

1. Commentaires sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022

L'année comptable a été clôturée avec un bénéfice de **583.490,82 €**. Le conseil d'administration a décidé de clôturer les comptes annuels comme suit :

a) BILAN:

ACTIF:	2022	2021	Variation
Immobilisations incorporelles	54.142,51	57.445,47	-3.302,96
Immobilisations corporelles	2.485.673,92	2.907.850,86	-422.176,94
Immobilisations financières participations	5.204.473,72	3.943.246,28	1.261.227,44
Garanties et cautionnements	378.787,23	378.787,23	0,00
Créances à plus d'un an	1.711.640,00	1.314.549,60	397.090,40
Stocks (Certificats Verts)	164.905,00	68.677,40	96.227,60
Créances à un an au plus	884.019,76	1.424.996,94	-540.977,18
Placements de trésorerie	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	817.241,55	421.626,76	395.614,79
Comptes de régularisation	73.263,09	95.747,62	-22.484,53
Total Actif:	11.774.146,78	10.612.928,16	1.161.218,62

Pendant l'année comptable 2022, des investissements pour un montant de **168.655,89 €** ont été effectués, contre **99.853,31 €** en 2021 :

- Développement projets éoliens31.354,87 €
- Installations PV Mont le Soie.....30.000,00 €
- Installation PV Hallbach Schoppen.....70.000,00 €
- Borne de recharge Saint-Vith8.811,00 €
- Équipements mât de mesure.....25.085,00
- Matériel de bureau3.405,02 €

Les sommes suivantes ont été consacrées aux participations financières :

- Participation BAJATE.....1.437.144,87 €
- Participation SEACOOP30.000,00 €

La participation dans COCITER est passée de 175.000 € à 160.000 € et la participation dans Bocagen de 5.000 € a été cédée dans son entièreté. Courant d'Air a comptabilisé des réductions de valeur sur ses participations aux sociétés d'exploitation pour la somme de 175.000,00 €.

De plus, la société a octroyé :

- à ÉOLIENNE DE HAMOIS (EDH) un complément de 50.000 € au crédit subordonné initial de 15 ans de 500.000 € pour le porter à 550.000 €.
- à BQP (Biomet Quality Product) un crédit subordonné de 25.000 € sur 10 ans.

Le stock comprend 2.537 certificats verts (CV) invendus au 31.12.2022 valorisés à 65 €. La méthode de valorisation des stocks est la méthode FIFO et n'a pas été modifiée au cours de l'année.

La diminution des créances à un an au plus s'explique principalement par une diminution des créances commerciales suite à une diminution en 2022 des refacturations entre les sociétés (notamment au niveau des certificats verts). Par ailleurs, la partie des créances à long terme qui arrive à échéance en 2023 est reprise dans ce poste pour un montant de 162.909,60 €.



07

PASSIF:	2022	2021	Variation
Capital	5.905.000,00	5.179.250,00	725.750,00
Réserves	180.540,73	151.366,19	29.174,54
Bénéfice/Perte reportée	905.331,10	678.509,68	226.821,42
Subsides	406.766,10	506.766,10	-100.000,00
Provisions pour risques et charges	491.763,37	353.873,11	137.890,26
Impôts différés	0,00	0,00	0,00
Dettes à plus d'un an	2.361.542,78	2.043.082,89	318.459,89
Dettes à un an au plus	1.478.029,86	1.641.536,54	-163.506,68
Comptes de régularisation	45.172,84	58.543,65	-13.370,81
Total Passif:	11.774.146,78	10.612.928,16	1.161.218,62

L'augmentation des dettes à plus d'un an s'explique principalement par l'émission en 2022 d'obligations à des membres pour un montant total de 693.750 €. Ces obligations ont fait l'objet d'une campagne de levée de fond au dernier trimestre de 2022. Cette campagne prévoyait aussi l'émission d'actions. Le capital a ainsi évolué de 5.179.250 € fin 2021 à 5.905.000 € fin 2022 grâce à la campagne mais également dû à la forte demandes de contrats chez COCITER. Les fonds récoltés ont été principalement investis dans la prise de participation à hauteur de 75% de la société Bajate.

La dette auprès de la banque TRIODOS du crédit de financement des 2 éoliennes à Waimes a diminué de 380.851,08 € pour passer à 445.212,59 €. En 2022 aucun nouveau crédit n'a été contracté.

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 137.890,26 € suite à une dotation complémentaire de 93.184,50 € de la provision de démontage des éoliennes de Waimes afin de couvrir les surcoûts liés à l'inflation. Il est désormais prévu d'adapter systématiquement chaque année la provision en fonction de l'inflation.

b) COMPTE DE RÉSULTATS :

	2022	2021	Variation
Chiffre d'affaires et autres produits	3.177.888,47	3.969.822,69	-791.934,22
Approvisionnements, autres biens et Services	-1.739.755,38	-2.871.978,22	1.132.222,84
Rémunérations, charges sociales et pensions	-307.839,29	-309.753,75	1.914,46
Amortissements et réductions de Valeur	-584.261,06	-587.704,77	3.443,71
Provisions Pour risques et charges	-137.890,26	-20.061,20	-117.829,06
Autres charges et charges d'expl. non récurrentes	-10.084,79	-13.954,88	3.870,09
Résultat d'exploitation	398.057,69	166.369,87	231.687,82
Produits financiers	400.892,17	320.323,00	80.569,17
Charges financières	-215.459,04	-174.430,75	-41.028,29
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'année avant impôts	583.490,82	312.262,12	271.228,70
Prélèvements sur impôts différés	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Prélèvements sur réserves immunisées	0,00	0,00	0,00
Transfert aux réserves immunisées	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	583.490,82	312.262,12	271.228,70



En 2022, Courant d'Air a comptabilisé les réductions de valeur sur les participations suivantes, reprises dans le poste charges financières :

- 150.000,00 € pour la participation EDLF,
- 25.000,00 € pour la participation ATOUT-WAL.

En 2021, des volumes importants de certificats verts pour environ 2,45 M€ en provenance de sociétés partenaires (COCITER, EDLF) avaient encore été vendus sur le marché via Courant d'Air. En 2022, la valeur de ces certificats verts "transit" s'élevait encore à 1,39 M€. Cette réduction de 1,06 M € se reflète dans les deux postes, chiffre d'affaires et approvisionnements.

2. Événements importants depuis la clôture de l'exercice

En automne 2022, la construction à Hamois de l'éolienne (Enercon E53) de notre société d'exploitation EDH, dans laquelle Courant d'Air détient une participation de 100%, a été lancée. Le montage effectif de l'éolienne a eu lieu début 2023 et la mise en service est prévue pour le premier semestre 2023. Les circonstances suivantes vont entraîner des coûts supplémentaires estimés à 200.000 €. La capacité portante du sol pour une fondation standard était insuffisante, de sorte qu'il a fallu prévoir une fondation sur pieux. En outre, des surcoûts ont été occasionnés par des temps d'arrêt de la grue, qui n'a pas pu travailler en raison de mauvaises conditions météorologiques. Même si le budget d'investissement prévoyait une réserve, nous nous attendons à ce que Courant d'Air doive augmenter le prêt à EDH, actuellement de 550.000 €, de 100.000 à 200.000 €, afin que EDH dispose de suffisamment de trésorerie pour pouvoir faire face à ses obligations pendant la phase de démarrage.

Début mars, le mât de mesure de 120 m de Courant d'Air, installé à Vielsalm depuis début 2022 pour les relevés d'activité

des chauves-souris et les mesures de vent, s'est écroulé. Un acte de vandalisme est probable et Courant d'Air a déposé plainte. Le mât était assuré, y compris contre le vandalisme. Cependant, comme l'ensemble des coûts du mât (par exemple des équipements annexes, ...) n'étaient pas couverts, nous allons devoir supporter une partie du dommage. La possibilité d'utiliser le mât pour de nouvelles missions n'est plus envisageable avec cette perte.

3. Développement de l'activité

REVENUS DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION EN PROPRIÉTÉ DIRECTE

NOS 2 ÉOLIENNES À WAIMES

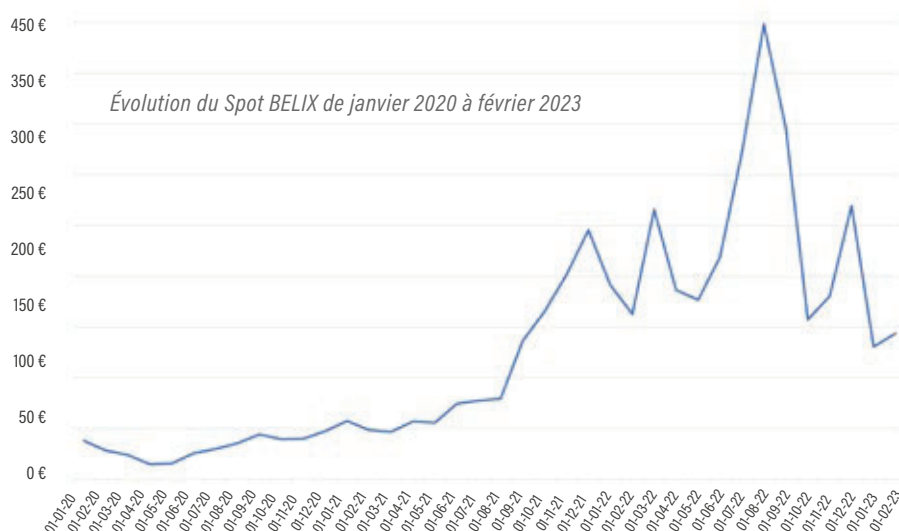
Une grande partie du chiffre d'affaires de COURANT D'AIR est générée par la production des deux éoliennes de Waimès, dont nous sommes directement propriétaires. L'année 2022 a été la deuxième plus mauvaise depuis la mise en service avec une production de 8.105 MWh (2021 étant la plus mauvaise année avec 7.772 MWh et 2020 la meilleure avec 9.991 MWh).

En ce qui concerne le prix de vente de l'électricité :

- Explications sur les prix de marché de l'électricité et leur évolution

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le rapport de gestion 2021, le marché de l'énergie, et donc aussi celui de l'électricité, a connu une hausse des prix sans précédent depuis juillet 2021. Après un pic du BELIX à 245,44 €/MWh en décembre 2021, la hausse s'est poursuivie en 2022 pour atteindre 448,13 €/MWh en août.

Le BELIX est la moyenne mensuelle (arithmétique) des cotations horaires du BELPEX, ce dernier étant le résultat du négoce quotidien des quantités d'électricité pour chaque heure du jour suivant. Le graphique suivant présente l'évolution du BELIX au cours des 3 dernières années.





Avant la fin de l'année 2021, le BELIX fluctuait habituellement entre 25 et 70 €/MWh, la moyenne des années 2016 à 2020 étant de 41,5 €/MWh. En 2022, par contre, la moyenne des cotations mensuelles du BELIX était de 243,76 €/MWh.

Pour passer de ce prix de référence au prix de rémunération (prix de marché) de l'électricité éolienne, il faut appliquer des réductions à ce prix pour les coûts de profil, les coûts d'équilibrage du réseau et une marge pour l'acheteur. Ce sont surtout les coûts de profil qui sont importants. En effet, aux heures où l'énergie éolienne produit beaucoup, le prix sur le marché (BELPEX) baisse généralement parce que l'offre est élevée (le même comportement se produit d'ailleurs aussi pour la production photovoltaïque). Par conséquent, le prix moyen pour une période donnée (mois, année) doit être calculé sur la base de la moyenne pondérée des prix BELPEX, ce qui signifie que pour chaque heure, la production doit être multipliée avec le prix BELPEX puis la somme des montants doit être divisée par la production de la période. En 2022, le profil de production d'électricité éolienne a conduit à un prix moyen inférieur au BELIX de 20% à 25%.

- Prix de vente de l'électricité produite par les éoliennes de Waimes

De 2012 à 2020, le prix de vente moyen de l'électricité produite par les deux éoliennes de Waimes était proche de 42 €. En 2020, il était de 33,4 €/MWh et en 2021 de 64,34 €/MWh en raison de l'augmentation des prix du marché au cours du deuxième semestre. Comme déjà mentionné dans le rapport de gestion 2021, des discussions ont eu lieu début 2022 entre COCITER et les coopératives affiliées dans le but de permettre à COCITER de proposer des prix plus modérés à ses clients (les membres des coopératives affiliées). En mars 2022, il a été décidé de plafonner les prix de vente de l'électricité à COCITER à 100 €/MWh. En revanche, COCITER a pu vendre l'électricité au prix du marché à son BRP (Balance Responsabel Party ou responsable de l'équilibrage du réseau) et générer ainsi une marge. La marge réalisée sur l'achat et la vente d'environ 30.000 MWh d'électricité provenant de différentes installations de production des coopératives affiliées a permis à COCITER d'offrir avant tout des prix plus modérés à ses clients. De plus, les moyens supplémentaires ont permis d'investir dans l'amélioration des outils informatiques, d'étoffer l'équipe, d'annuler les pertes des années précédentes et enfin de constituer des réserves.

Avec un plafonnement à 100 €/MWh de la production à Waimes et avec un prix moyen du marché en 2022 d'environ 180 €/MWh, la différence s'élève à environ 650.000 €, dont bénéficiera COCITER pour les mesures mentionnées ci-dessus. Pour Courant d'Air, la fourniture d'électricité à des prix maîtrisés, soit le circuit court de l'énergie, fait partie d'un concept complet d'approvisionnement local, citoyen, transparent et équitable en électricité. Pour plus d'informations sur

les défis de COCITER, veuillez consulter le rapport d'activité sous COCITER. Il faut également tenir compte du fait qu'en raison de la taxe sur les surprofits introduite par l'État fédéral, avec un plafonnement à 130 €/MWh (avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022), le manque à gagner est en fait bien inférieur.

Par ailleurs, malgré un prix de vente de 100 €/MWh inférieur au prix du marché, Courant d'Air a tout de même pu augmenter son chiffre d'affaires pour la vente d'électricité des deux éoliennes de Waimes d'environ 300.000 € par rapport à l'année précédente, ce qui contribue largement au très bon résultat. Au total, le chiffre d'affaires de la vente d'électricité et des certificats verts s'élève à 1.340.000 € en 2022, contre 1.032.000 € en 2021.

NOS 5 PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES EN TIER-INVESTISSEUR

Les 5 projets photovoltaïques, d'une puissance totale d'environ 570 KW, que nous finançons en tant que tiers investisseur, ont connu une exploitation régulière. Avec une production de 574 kWh, le rendement spécifique de ces 5 installations était d'environ 1.000 kWh/kWp en 2022, contre près de 930 kWh/kWp en 2021. Ces 5 projets photovoltaïques ont permis de générer un bénéfice de près de 65.000 € en 2022, sans tenir compte des coûts de gestion de ces projets.

REVENUS DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION

Nos participations dans les sociétés d'exploitation ATOUT-WAL, EDLF, VDH-P et OPTIVENTS nous ont rapporté des revenus de prestations administratives et des dividendes pour un montant de 333.000 €, contre 205.000 € l'année précédente. Il convient de noter que les dividendes reçus résultent systématiquement du résultat de l'année précédente des sociétés d'exploitation, en l'occurrence 2021. Nous attendons progressivement des revenus de nos autres participations (HOSé, MONCEAU HYDRO, BQP, EDH) dans les années à venir. Toutefois, en 2022, des dépréciations ont été effectuées sur nos participations pour 175.000 €, ce qui fait qu'au final, le montant des revenus des sociétés d'exploitation dans les comptes de Courant d'Air représente un apport de 158.000 €. Plus d'infos à ce sujet sous le point "Evaluation des principales participations au capital".

Évolution des participations dans les sociétés d'exploitation

Les participations suivantes dans des sociétés d'exploitation de production sont inchangées en 2022 :

Atout-Wal :	44,87 %
HOSé :	10,00 %
Monceau Hydro :	13,20 %



EDLF :	89,78 %
EDH :	100,00 %
Optivents :	49,50 %
BQP :	10,00 %
VDH-P :	31,31 %

VDH-P détient les participations suivantes :

Atout-Wal :	19,66 %
Windfarm :	99,87 %
Optivents :	50,50 %

Les participations suivantes dans des sociétés d'exploitation ont été ajoutées en 2022 :

SeaCoop :	6,59 %
Bajate :	75,00 %

SEACOOOP – Nouvelle participation

Voir également le rapport d'activités 2022 et celui de 2021. Le 15/04/2022, la coopérative SeaCoop a été créée par 33 coopératives énergétiques des deux fédérations belges REScoop, dont Courant d'Air. Le capital total à la création s'élève à 455.000 €, dont 30.000 € ont été apportés par Courant d'Air, soit un taux de participation de 6,59%. Dans les années à venir, nous devons, comme tous les autres partenaires, apporter des fonds supplémentaires (jusqu'à 120.000 € pour CDA) pour les activités dans le cadre de l'appel d'offres. Une 1^{ère} augmentation de capital avec une contribution de 30.000 € supplémentaires pour Courant d'Air est prévue au premier semestre 2023. Si les efforts pour une participation citoyenne aux futures concessions offshore par SeaCoop aboutissent, notre coopérative apportera à la société d'exploitation, d'ici environ 2030, 30 millions € de fonds propres sur un total de 455 millions €, pour un investissement dans les parcs offshore aux mains des citoyens d'environ 2 milliards € (= 20%, 10 milliards € au total).

BAJATE – Nouvelle participation

Le 30/12/2022 a eu lieu l'acquisition par Courant d'Air et notre partenaire Vents d'Houyet (VDH) de la société "Bajate", propriétaire d'un domaine agricole d'environ 70 ha à Vaux-sur-Sûre. L'achat du domaine était la seule solution possible pour la sécurisation des terrains nécessaires pour un projet de parc éolien le long de la E25, car les propriétaires ne souhaitaient pas signer de contrat de superficie. Courant d'Air et VDH voient dans les terrains le long de l'autoroute et de la ferme un potentiel pour différents projets énergétiques (éolien, photovoltaïque, station de recharge pour véhicules électriques). En raison de la valeur stable, voire croissante, des terrains, nous considérons que l'investissement est peu risqué. Si les projets envisagés ne devaient pas se concrétiser, la société et ses biens immobiliers seraient vendus. En raison des possibilités chez Courant d'Air de lever des fonds, notre coopérative a pris 75% de la participation pour un prix d'achat de 1.437.145 €, VDH les 25% restants. L'accord

entre Courant d'Air et VDH prévoit à l'avenir un alignement des participations (50%/50%).

ÉOLIENNE DE HAMOIS – Construction d'une nouvelle éolienne

En 2022, la construction d'une nouvelle éolienne Enercon E53 d'une puissance de 800 kW a été lancée sur le territoire de la commune de Hamois, adjacente aux 3 éoliennes existantes de notre société d'exploitation EDLF sur la commune d'Assesse. La mise en service aura lieu au premier semestre 2023. Comme les 3 premières éoliennes, elle alimentera la société AVIENT en électricité, mais cette fois-ci via un contrat de fourniture d'énergie (ligne directe) et non pas via une location des éoliennes avec un loyer fixe comme c'est le cas pour EDLF. L'investissement augmentera vraisemblablement de 200.000 €, pour atteindre environ 1,8 million d'euros. Pour les installations de moins de 1 MW, des subventions sont encore prévues de la part de la Région wallonne, qui devraient s'élever à environ 300.000 € pour EDH. Le financement est assuré par un prêt bancaire de 845.000 € et, pour le reste, par un prêt subordonné (environ 700.000 €) de Courant d'Air à EDH.

HYDROÉLECTRICITÉ D'OURTHE ET SAMBRE (HOSe) – Nouvelles mises en service

Pour rappel, CDA détient 10% de la société d'exploitation HOSe et a investi pour cela 140.000 € et accordé un prêt de 102.292,00 €. HOSe avait été créée fin 2018 pour mettre en œuvre un total de 8 centrales hydroélectriques le long de la Sambre et de l'Ourthe (voir les rapports d'activités passés). Comme annoncé l'année dernière les centrales de Marcinelle (680 kW), Roselies (732 kW) et Auvelais (620 kW) sur la Sambre ont été mises en service fin 2021, début 2022.

Les deux premiers projets Grosses-Battes (12/2020 - 1.400 kW) et Chanxhe (12/2020 - 420 kW) sont détenus en propriété directe par HOSe, tandis que les 3 projets susmentionnés font chacun l'objet d'une société d'exploitation spécifique, détenue à 100% par HOSe. En 2021, HOSe a réalisé pour la première fois un bénéfice substantiel de 758.147 €, contre 5.935 € en 2020. La perspective d'un revenu de dividendes pour Courant d'Air dans les années à venir dépend exclusivement de la quantité des précipitations. Les dernières années ont montré que des conditions météorologiques extrêmes de plus en plus fréquentes représentent un risque important pour l'hydroélectricité. De longues périodes de sécheresse, mais aussi des précipitations extrêmes, peuvent entraîner des pertes de production parfois importantes.

Les projets restants à Fèchereux, Montignies-sur-Sambre et Salzinnes devraient être mis en service d'ici fin 2024.

BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP) - Mise en service

La construction de la centrale de biogaz BQP à Farciennes, dans laquelle notre coopérative détient une participation de



10% (au total, 4 coopératives Rescoop détiennent ensemble 25%), a été achevée l'année dernière, ce qui a permis sa mise en service et la production des premiers kWh à partir d'octobre. Nous devons attendre 2023 pour nous faire une idée plus précise du bon fonctionnement de l'installation et des productions réelles. Pour la participation à BQP, Courant d'Air a investi 200.000 € et a accordé un prêt de 25.000 €.

SUBVENTIONS

Après la clôture en 2021 du premier projet LEADER "Génération zéro watt" du GAL 100 villages - 1 avenir, le deuxième projet LEADER "Actions de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables" du GAL Zwischen Weser und Göhl (durée du 01.09.18 au 30.06.22) a également pu être clôturé avec succès en 2022.

En 2022, 27.593,80 € de subventions ont encore été comptabilisés pour ce projet, contre environ 96.000 € en 2021 et 105.000 € en 2020.

Au total, Courant d'Air a reçu pour les deux projets de début 2016 à mi-2022, environ 328.000 € de fonds de la part du programme LEADER, financé à 57% par la Région wallonne et à 43% par le fonds européen FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

RECETTES PROVENANT DE PRÊTS OCTROYÉS

Les prêts accordés aux partenaires et aux sociétés d'exploitation propres ont encore augmenté en 2022 et s'élevaient à la fin de l'année à près de 1,9 millions d'euros, pour environ 1,5 million € en 2021. Les taux d'intérêt se situent généralement entre 4 et 6%. Des recettes d'intérêts de 80.000 € ont ainsi pu être enregistrées en 2022 contre 72.000 € en 2021.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS AU CAPITAL DE COURANT D'AIR

Nous avons comme l'année précédente examiné de plus près la valeur de nos principales participations dans les sociétés d'exploitation. Vous trouverez des explications plus détaillées sur la méthode appliquée dans le rapport annuel 2020. L'évaluation consiste à comparer la valeur des sociétés d'exploitation par rapports aux montants investis par Courant d'Air pour l'achat des parts de ces mêmes sociétés et, le cas échéant, à amortir des surévaluations.

L'objectif est d'aligner la valeur inscrite au bilan de Courant d'Air sur la valeur des fonds propres de la société d'exploitation (comparaison 1). Une étape intermédiaire consiste en une comparaison avec la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs (comparaison 2).

Le tableau suivant présente le résultat des principales participations de Courant d'Air détenues depuis au moins deux ans.

Situation de la société au 31/12/2022		ATOUT-WAL	EDLF	VDH-P	COCITER	HOSe	MONCEAU-HYDRO	TOTAL
Capitaux propres	A	1.988.271 €	683.689 €	2.592.635 €	1.117.288 €	2.797.165 €	505.593 €	9.684.641 €
Résultat		301.601 €	128.143 €	-62.183 €	50.092 €	758.147 €	250.349 €	1.426.149 €
Participation CDA au 31/12/2022								
Taux de participation	B	44,87%	89,78%	33,31%	11,30%	10,00%	13,20%	
Valeur d'achat de la participation	C	1.122.529 €	1.060.000 €	936.592 €	160.000 €	140.000 €	88.000 €	3.507.120 €
Réduction valeur années précédentes	D	-130.000 €	-200.000 €	-30.000 €	-125.000 €	- €	-10.000 €	-495.000 €
Réduction valeur 2022		-25.000 €	-150.000 €	- €	- €	- €	- €	-175.000 €
Capital déclaré dans le bilan 2022 de CDA	E = C + D	967.529 €	710.000 €	906.592 €	35.000 €	140.000 €	78.000 €	2.837.120 €
Comparaison de la valeur 1 Part des fonds propres de la société (situation 2021)	F = A x B	892.137 €	613.816 €	863.607 €	126.254 €	279.716 €	66.738 €	2.842.268 €
Différence	G = F - E	-75.391 €	-96.184 €	-42.985 €	91.254 €	139.716 €	-11.262 €	5.148 €
Comparaison de la valeur 2 Valeur actuelle nette avec un taux d'actualisation de 8% (rapporté à 2022)	H	1.173.933 €	874.745 €	Données incomplètes	/	368.248 €	Données incomplètes	
Différence	I = H - E	206.404 €	164.745 €	/	/	228.248 €	/	

Comparaison de la valeur des principales participations de Courant d'Air (avec au moins 2 ans de participation)



En raison des incertitudes liées à notre participation dans la société d'exploitation EDLF (voir point 4 - Description des principaux risques et incertitudes), une dévaluation de 150.000 € a été effectuée. Celle-ci est supérieure à la dévaluation annuelle de 50.000 € sur une période de 8 ans envisagée l'année dernière. Avec la dévaluation de 150.000 € en 2022 (350.000 au total) et un bénéfice attendu chez EDLF en 2022 d'environ 100.000 €, la différence par rapport aux capitaux propres de cette société d'exploitation s'annulera. EDLF serait ainsi adéquatement valorisée dans l'hypothèse prudente d'un résultat à l'équilibre pendant plusieurs années.

Une comparaison entre les valorisations chez Courant d'Air et le capital propre des différentes sociétés d'exploitation fait ressortir une balance générale positive de 5.148 €. Pour les sociétés dont la valorisation dans le bilan de CDA est trop importante, celles-ci ont en partie été réduites par rapport à l'année précédente, conformément à la logique de la méthode. L'année précédente, on enregistrait encore un déficit dans la balance d'environ 400.000 €. La progression s'explique par les dévaluations mais aussi par le fait que les bénéfices dans les sociétés d'exploitation ont fait augmenter leurs capitaux propres.

Si on compare avec la valeur actuelle nette, les évaluations d'ATOUT-WAL, EDLF et HOSe sont largement suffisantes. Les données concernant VDH-P et MONCEAU-HYDRO sont encore incomplètes.

La première évaluation d'Optivents est prévue pour l'année prochaine, suivie de BQP (mise en service 12/2022) et EDH (mise en service 03/2023).

4. Description des principaux risques et incertitudes

Le modèle de soutien aux énergies renouvelables par le système des certificats verts prévoit d'adapter le niveau des certificats en fonction du niveau des prix sur le marché de l'énergie : si le prix de vente sur le marché augmente, le niveau de soutien diminue. Le mécanisme intervient toutefois avec un an de retard (6 mois à partir de 2023), ce qui signifie que le niveau des certificats verts est resté inchangé en 2022. En 2023, pour l'éolien, le nombre de CV a été réduit à 0, et pour le photovoltaïque (10 à 250 kWp), il a été ramené à 1/3 ou 1/4 du niveau antérieur (normal) en fonction de la date de mise en service de l'installation.

Si les prix baissent à nouveau à l'avenir, le soutien reprendra.

Cette adaptation est problématique, entre autres, pour nos 5 installations photovoltaïques historiques, d'une puissance totale de 614 kW, que nous exploitons en tant que tiers investisseur. Le niveau de CV de ces installations se situait jusqu'à fin 2022, selon la date de mise en service des installations, entre 1,53 et 2,4 CV. Pour l'année d'exploitation 2023, la correction entraîne-

ra une réduction des recettes provenant des CV d'environ 40.000 €. Comme le contrat avec les entreprises ne prévoit pas de révision de la redevance pour l'utilisation des installations photovoltaïques en fonction du montant des CV, nos pertes sur les CV ne seront pas compensées. Cependant, pour les clients, l'avantage financier a augmenté grâce aux installations, car leur production leur permet d'éviter de payer l'électricité du réseau à un coût nettement plus élevé. Nous avons l'intention de discuter ce sujet avec les entreprises au cours du premier semestre, dans l'espoir d'obtenir des concessions. L'évolution de la situation sur plusieurs années dépendra du niveau des prix sur le marché de l'électricité. Si les prix baissent (ce qui est le cas depuis début 2023), le nombre de CV augmentera à nouveau. Nous pensons que ce sera le cas dès l'année prochaine, ce qui devrait réduire les 40.000 € de pertes annuelles.

Nous avons une situation similaire avec notre société d'exploitation EDLF à Assesse. Ici, nous mettons à disposition de l'entreprise AVIENT l'électricité produite par 3 éoliennes Enercon E53, avec une production annuelle totale de 4.200 à 5.000 MWh, en contrepartie d'une redevance annuelle fixe. Ici aussi, le contrat ne prévoit pas d'adaptation de la redevance en fonction du niveau des CV et l'avantage financier pour la société a fortement augmenté grâce à l'électricité produite par les éoliennes. Pour EDLF, les pertes annuelles estimées pour 2023 s'élèvent entre 275.000 et 325.000 € selon la production, ce qui signifie que la société sera fortement déficitaire, le bénéfice des 3 dernières années se situant entre 100.000 et 150.000 €. À la suite des premières discussions avec AVIENT, il semblerait que celle-ci serait prête à aider EDLF de manière à ce qu'il n'y ait au moins pas de déficit annuel. Nous considérons ce scénario comme le plus pessimiste et sommes en train d'analyser d'autres options. Ici aussi, l'évolution sur plusieurs années dépendra du niveau des prix de l'électricité.

Par la correction de la valorisation d'EDLF dans les comptes de Courant d'Air (dévaluation totale de 350.000 €, voir point 2 - Valorisation des principales participations au capital) à hauteur des capitaux propres de la société d'exploitation et sur base des engagements oraux d'AVIENT, nous estimons avoir pris en compte de façon appropriée le risque existant.

Les éoliennes de Waimes ne sont pas soumises à une révision du niveau de soutien, car elles ont été mises en service en 2011 et 2012 avant l'introduction du facteur d'ajustement "rho" en 2014. Cela signifie que nous pouvons compter sur une rémunération de 65 €/certificat (c'est-à-dire par MWh) pour notre production à Waimes jusqu'en 2026/2027, indépendamment du niveau de prix du marché de l'électricité.



5. Recherche et développement

Courant d'Air est impliquée dans toujours plus de développements de projets de parcs éoliens, et presque dans tous les cas en collaboration avec des partenaires privés et/ou coopératifs. Il arrive qu'un projet soit abandonné ou stoppé mais d'autres se rajoutent si bien que le nombre de projets en développement augmente régulièrement. Nous sommes donc occupés par de plus en plus de projets, ce qui signifie d'une part que les chances de succès augmentent, mais d'autre part que les coûts augmentent également. Le rapport d'activité donne une vue sur l'ensemble des projets en développement. Le développement d'un projet prend généralement 3 ans ou plus, c'est pourquoi les coûts sont amortis sur une période de 3 ans, ce qui permet aussi d'éviter des pics de charge. Les coûts externes de développement de ces projets s'élèvent en 2022 à 47.508 €. Même si nous n'avons pas pu mettre en œuvre un projet propre ces dernières années, l'acquisition de projets existants nous a permis de progresser. Ceux-ci apportent de nouvelles recettes structurelles et contribuent à supporter les coûts de développement de projets, mais également les autres activités de la coopérative. Les acquisitions réalisées en 2022 sont expliquées plus en détail au point 3. Avec chaque acquisition, le parc de production renouvelable passe un peu plus aux mains des citoyens.

6. État des apports

Au 31/12/2021 les apports de la coopérative s'élevaient à 5.179.250 €. En 2022, des apports pour 742.000 € ont été apportés par les coopérateurs existants ou nouveaux et 16.250 € ont été repris suite à des sorties (8 personnes).

En conséquence, les apports à la date de clôture du bilan s'élevaient à 5.905.000 €, dont 12.500 d'apports fixe. En termes de membres, 1.161 nouveaux membres nous sont ainsi rejoints en 2022 et 21 membres ont démissionné (13 avec transfert de parts et 8 avec remboursements des apports). Au 31/12/2022, la coopérative comptait ainsi 4.115 membres détenteurs de 23.620 parts de 250 €. Au 31/12/2021, la coopérative comptait 2.975 coopérateurs.

La société reçoit une subvention de la Région wallonne d'un montant de 1.500.000 € pour les deux éoliennes de Waimes. Au cours de l'exercice, un montant de 100.000 € a été transféré au résultat. Le transfert au résultat est lié à l'amortissement du parc éolien.

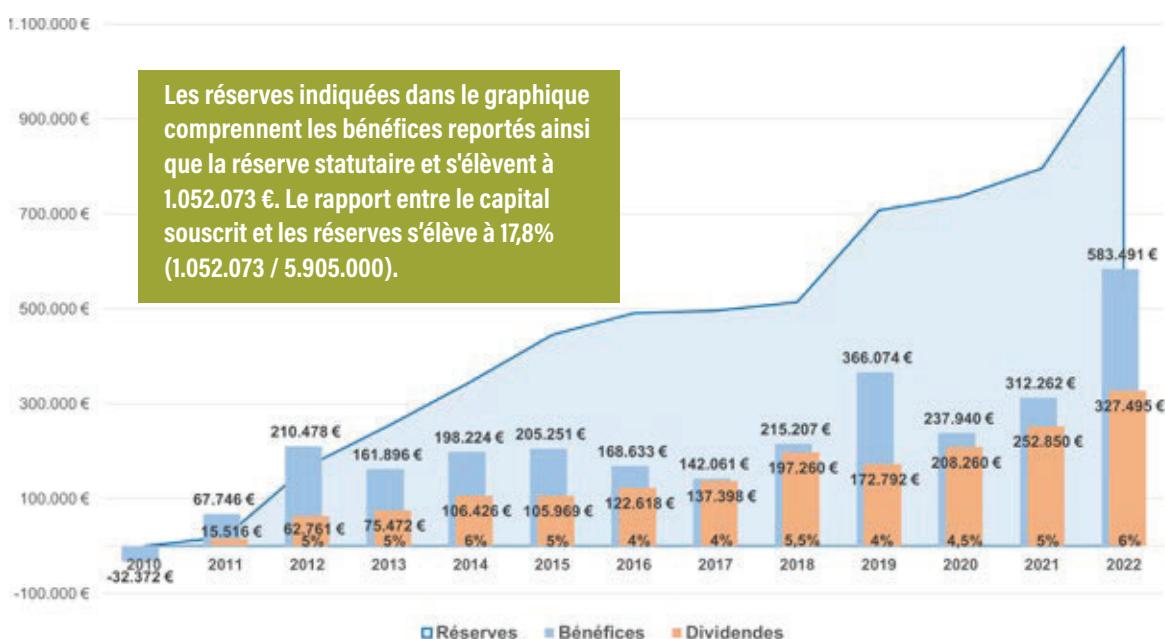
7. Succursales

NÉANT.

8. Affectation du résultat

Tout comme les années précédentes et selon l'art. 39 des statuts, 1/20 du bénéfice a été transféré à la réserve légale. Nous vous proposons donc d'affecter le résultat de **583.490,82 €** comme suit :

- **29.174,54 €** aux réserves légales, qui s'élèvent ainsi à **146.742,51 €** ;
- **327.494,86 €** comme distribution de dividendes dont le taux est fixé à 6%. Pour les souscriptions faites en 2022, le dividende est calculé à partir de la date de souscription ;
- **226.821,42 €** sont ajoutés au bénéfice à reporter, qui s'élèvent ainsi à **905.331,10 €**.



Évolution des bénéfices annuels, des dividendes et des réserves



9. Actions propres

Au cours de l'année 2022, Courant d'Air a racheté 65 parts sociales pour un montant total de 16.250 €, principalement en provenance de 8 personnes ayant quitté la coopérative. 13 autres personnes ont quitté la coopérative en transférant leurs parts à d'autres membres.

10. Désignation/renouvellement des mandats des administrateurs

Lors de l'assemblée générale du 29 avril 2022, la démission du conseil d'administration d'Andrea Jost à la date du 13/09/2021 a été annoncée. En 2022, le conseil d'administration était composé de Mario Heukemes (président), Achim Langer (administrateur délégué), Bernard Portois (administrateur) et Michèle Dethier (administratrice), représentant l'organisation Patrimoine Nature.

Souhaitant élargir le conseil d'administration, un appel a été lancé début 2022 aux membres pour trouver des candidats comme observateurs au CA pour une période d'un an, avec pour objectif de rejoindre le conseil d'administration l'année suivante. 5 personnes, à savoir Karin Keller, Caroline Langer, Marc Legras, Marc de Fleurieu et Mario Fickers, ont manifesté leur intérêt début 2022. Tous les 5 ont finalement assisté aux réunions du conseil d'administration depuis l'assemblée générale, en tant qu'observateurs.

11. Articles 6:119, §1 und §2 du Code des Sociétés et associations

NÉANT

12. Conflit d'intérêts

Pour l'exercice 2022, on ne constate aucun conflit d'intérêt.

13. La finalité sociale

L'article 4 des statuts stipule que Courant d'Air est une coopérative à finalité sociale et n'a pas pour but d'enrichir ses actionnaires, qui ne recherchent qu'une plus-value limitée. La société a comme principal objectif social :

- Le développement des énergies renouvelables, en particulier leur promotion, la facilitation de l'accès à ces énergies et la sensibilisation du public.
- La participation citoyenne à un projet local, démocratique et éducatif.
- Le développement économique local, car ce projet peut

créer des emplois dans le domaine du développement durable.

Activités et projets par lesquels Courant d'Air poursuit les engagements inscrits dans sa finalité sociale :

Courant d'Air a investi du temps et des ressources financières dans le développement de projets. Comme l'indique le rapport d'activité, la coopérative est impliquée dans 20 projets en exploitation, plus de 10 projets sont à différents stades de développement et plusieurs sont en phase de prospection. En 2022, les efforts se sont notamment concentrés sur :

- la co-acquisition de la société Bajate (exploitation agricole d'environ 70 ha de terres dans le périmètre de l'autoroute E25) à Vaux-Sur-Sûre, avec le projet de développer et de mettre en œuvre différents projets énergétiques (éoliennes, installations PV, station de recharge pour véhicules électriques);
- la co-crédation avec 32 autres coopératives REScoop de la coopérative SeaCoop, véhicule d'une future participation citoyenne aux prochaines concessions offshore, et la participation à des réunions de travail en préparation de l'appel d'offres de concession en 2024;
- le développement des projets de parcs éoliens à Werbomont (Ferrières), Vielsalm, Gouvy;
- la construction de l'éolienne de notre société d'exploitation EDH à Hamois;
- l'élaboration du partenariat pour une participation au parc éolien de Raeren (attribution au partenariat Engie Courant d'Air suite à l'appel d'offres de la commune);
- la négociation d'une participation dans le projet d'extension du parc éolien de Saint-Vith.

Afin de rester fidèle à son objectif de donner au plus grand nombre de citoyens la possibilité de participer à la production d'énergie renouvelable, Courant d'Air est continuellement ouverte à de nouveaux membres. La collecte de fonds ouverte et continue offre aux personnes intéressées la possibilité de souscrire jusqu'à 3 parts. Dans le cadre d'une campagne de levée de fonds spécifique en octobre 2022, les membres existants ont pu souscrire des parts supplémentaires. En 2022, Courant d'Air a connu sa plus forte croissance de membres depuis sa création, avec 1.140 nouveaux membres.



Courant d'Air a apporté une contribution précieuse à la mise en œuvre du concept de circuit court d'énergie à des prix plus maîtrisés. La vente de l'électricité produite par les éoliennes de Waimes à un prix plafonné à COCITER a permis à ce dernier de proposer des prix plus modérés aux clients membres.

Projets et actions de sensibilisation :

- Le projet "Photovoltaïque pour tous", préparé en 2021 et lancé au milieu de la même année, a été poursuivi en 2022, avec 18 soirées d'information supplémentaires et environ 800 visiteurs. Au total, 24 soirées d'information ont été organisées dans le cadre de ce projet, avec environ 1 000 visiteurs. En l'espace d'un an et demi, environ 1.500 offres de prix, y compris une description de la qualité d'une installation, ont été demandées via l'outil de simulation.
- Le projet LEADER "Actions de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables" du GAL Zwischen Weser und Göhl, s'est achevé fin juin 2022 après une durée de 4 ans. Dans le cadre de cette subvention, les projets "Génération Zéro Watt" (dans 6 écoles, sur 8 classes) et "Photovoltaïque pour tous" ont été animés dans les communes d'Eupen, Raeren et Lontzen.
- Le projet de sensibilisation dans les écoles primaires pour une utilisation économe de l'énergie "Génération Zéro Watt" (GZW) a également été poursuivi en 2022 sans aucune subvention, avec les seuls moyens de la coopérative (la subvention LEADER via le GAL 100 villages - 1 avenir a pris fin en juin 2021). Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 5 écoles avaient participé au projet. En septembre 2022, 10 écoles, à savoir Bleiberg, Gemmenich, Welkenraedt, Henri-Chapelle, Salm-Château, Petit-Thier, Vielsalm, Meyerode, Raeren et Thirimont ont démarré GZW avec 12 classes et environ 190 élèves.
- Comme le veut la tradition, les animations au parc éolien de Waimes ont eu lieu en septembre 2022 et ont rassemblé au total 16 groupes avec 240 élèves et accompagnateurs.
- À l'initiative du CPAS de St-Vith, Courant d'Air a donné des formations de plusieurs jours sur les thèmes des économies d'énergie et des mini-audits énergétiques pour les techniciens de « SOS Hilfe » travaillant pour les CPAS des communes germanophone en réalisant des petits travaux dans les logements sociaux, et sur l'analyse de factures d'énergie pour les assistant(e)s social(e)s des CPAS.

- En raison de la situation difficile pour de nombreux ménages, due aux prix élevés de l'énergie, Courant d'Air a proposé 6 soirées d'information, en partie en ligne et en partie en présentiel, sur le thème des économies d'énergie dans les ménages.

- En amont des demandes d'autorisation pour les projets de parcs éoliens à Malmedy et Gouvy, Courant d'Air a mené des campagnes de communication via les journaux et la radio sous forme de chroniques hebdomadaires autour des enjeux de la transition énergétique.

Des explications détaillées sur les différents projets et activités sont fournies dans le rapport d'activités.

Nous demandons à l'assemblée générale de bien vouloir :

- approuver les comptes annuels avec le bilan et le compte de résultats,
- approuver le rapport de gestion,
- accepter l'affectation du résultat proposée,
- donner décharge aux membres du conseil d'administration et à la société de comptabilité pour leur mandat exercé durant l'exercice écoulé.

Elsenborn, le 22 mars 2023

Le Conseil d'Administration

Achim LANGER

Administrateur délégué

Mario HEUKEMES

Président du conseil d'administration

Patrimoine Nature Asbl

Répr. par Michèle DETHIER

Administratrice

Bernard PORTOIS

Administrateur

Rapport d'évaluation conformément à ISRE 2400 sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

À : Courant d'Air SC
Wirtzfelder Strasse 48
4750 Elsenborn (Bütgenbach)

Introduction

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la société Courant d'Air SC, dont le siège social est établi à 4750 Elsenborn, Wirtzfelder Strasse 48. Ces états financiers comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, les annexes ainsi que le rapport de gestion de l'organe d'administration sur l'exercice 2022 à l'assemblée générale ordinaire.

Responsabilité de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de ces états financiers. Il est également responsable de ce que les états financiers présentent une image fidèle de la situation patrimoniale et financière ainsi que de la performance financière de la société conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Notre responsabilité quant à la revue limitée

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints. Nous avons effectué notre examen conformément à la Norme internationale de missions d'examen (ISRE) 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*. L'ISRE 2400 exige que nous exprimions une conclusion indiquant si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que les états financiers pris dans leur ensemble n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette norme exige aussi que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme à l'ISRE 2400 est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen et sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « Réserve » ci-dessous, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de la société Courant d'Air SC au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Réserve

Les immobilisations financières figurant au bilan de la Société au 31 décembre 2022 comprennent des participations dans d'autres entreprises pour un montant de 5.204 milliers d'euros (après réductions de valeur) et des prêts à des entreprises liées pour un montant de 1.712 milliers d'euros. Pour évaluer la consistance de ces participations et prêts, nous ne disposons que de chiffres provisoires de l'exercice 2022 ou de comptes annuels de l'exercice 2021 des entreprises concernées. En outre, ces entreprises ne sont pas toutes soumises à un contrôle légal ou à un audit externe de leurs comptes annuels. Nous ne sommes dès lors pas en mesure de vérifier la valorisation appropriée des participations et des prêts accordés susmentionnés.

Eupen, le 28 mars 2023

TKS AUDIT SRL,
représenté par

Alain KOHNEN,
Administrateur